

RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Aureil, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen, Limoges, Panazol, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Saint-Just-le-Martel, Solignac, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac



Introduction

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I



Guillaume Guérin
Président
de Limoges Métropole



Philippe Janicot
Vice-Président
Cycle de l'eau (eau potable,
gestion de l'eau pluviale,
assainissement), démarche
qualité



Claude Brunaud
Conseiller communautaire
Gestion et réhabilitation de la
station d'épuration principale



Pascal Theillet
Conseiller communautaire
Assainissement non collectif

Limoges Métropole s'est engagée depuis 2003 dans la gestion intercommunale de l'assainissement, d'abord avec la création du service public de l'assainissement non collectif, puis en 2007 avec l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales, initialement géré par les communes.

Nous avons la chance de disposer d'une ressource en eau préservée et de nombreux cours d'eau sur notre territoire qui constituent des atouts précieux pour notre cadre et notre qualité de vie.

Mais les changements climatiques sont également une réalité. Nous devons y faire face pour préparer l'avenir, et la performance de notre gestion de l'eau est au cœur de nos priorités, avec des objectifs renforcés :

- une dépollution exemplaire après son usage afin qu'elle soit restituée aux milieux naturels dans un état garantissant la biodiversité et les besoins des populations situées plus à l'aval de nos rivières ;
- une gestion des eaux pluviales qui préserve les habitants contre les risques d'inondation par ruissellement lors des orages ; cela nécessite lors des constructions nouvelles de concevoir des systèmes intégrés de stockage, d'infiltration et d'utilisation des eaux de pluies intégrés à la parcelle, en favorisant la place de la nature en ville et les économies d'eau potable.

En 2024, l'investissement pour disposer d'infrastructures d'assainissement performantes et écologiques a été de 10,5 millions d'euros hors taxes :

- Depuis octobre 2023, doublement de la production de biométhane issu de la digestion anaérobie des boues, injectée dans le réseau public de gaz de ville, et utilisation de la chaleur des eaux de refroidissement pour la modernisation et d'optimisation énergétique de la station d'épuration principale de Limoges Métropole (285 000 équivalent-habitants (eaux usées des activités non domestiques incluses)). D'un montant de près de 30 millions d'euros hors taxes, cofinancés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, cette opération a permis de remplacer les équipements qui ont atteint leur durée de vie par des équipements réduisant les consommations d'énergie et capables de récupérer des énergies :. Cet investissement est financièrement équilibré sur le long terme par les gains de fonctionnement et ne pèsera pas sur le coût du service de l'assainissement facturé aux usagers ;
- renouvellement et réhabilitation de 4,5 kilomètres de réseaux d'eaux usées anciens.

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de réception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

AGEDI

Ces investissements sont menés tout en veillant à disposer de coûts de fonctionnement maîtrisés avec une gestion directe par Limoges Métropole. Afin de faire face à la hausse historique des coûts de l'énergie et des matières première survenue en 2022, il a été nécessaire d'augmenter le tarif de l'assainissement collectif qui demeure inférieur au prix moyen des grandes villes de France.

L'assainissement individuel concerne 27 000 habitants de Limoges Métropole. Le contrôle et l'accompagnement des propriétaires pour la réhabilitation des installations défectueuses a permis en 2024 de maintenir le taux élevé d'installations conformes qui atteint 88,9 %.

En matière de gestion des eaux pluviales, le chantier de protection contre les inondations à Isle a été mené à bien pour sécuriser des habitations et infrastructures en cas d'orage de fréquence exceptionnelle centennale, et de renaturer un ruisseau.

Notre territoire bénéficie de savoir-faire et de capacités d'innovation dans le domaine de l'eau grâce à des acteurs comme l'Université de Limoges, l'Office international de l'eau, de nombreux organismes publics, entrepreneurs et associations spécialisées et engagées. La qualité de notre cadre de vie est reconnue et constitue une source d'attractivité. Depuis 2021, Limoges Métropole a engagé un modèle partenarial de développement d'innovations en faveur de la transition hydrique, afin de faire de ce secteur d'activité une source renforcée d'emplois et de développement durable.

En 2024, ce programme de « Territoire en transition hydrique » conduit à développer un démonstrateur de traitement innovant des eaux usées avec l'Université et le Centre technique de l'eau de Limoges., à expérimenter la lutte contre les macrodéchets rejetés en rivière, ainsi qu'à concevoir un contrat de recherche pour explorer les émissions de micropolluants dans le réseau d'assainissement urbain grâce à des capteurs innovants. L'évènement immersif consacré aux enjeux de l'eau, « Le Grand Lab'eau », organisé en octobre à la technopole Ester a réuni 5 000 participants enfants, familles et professionnels.



Introduction

L'assainissement collectif

Chiffres clés assainissement collectif 2024	p.1
Nature des services assurés en matière d'assainissement	p.4
Synthèse du patrimoine d'assainissement collectif	p.5
Le prix de l'assainissement collectif	p.6
Factures-type 2024-2025	p.7
grilles tarifaires 2024-2025	p.8
Modalités d'application des tarifs	p.9
Comparaison des tarifs au niveau national	p.10
Participation pour le financement de l'assainissement collectif et branchements	p.11
Les réseaux de collecte des effluents	p.12
Instructions d'urbanisme et interventions sur les réseaux de collecte	p.14
Nouveau service contrôle-ventes de Limoges Métropole	p.15
Les sites de traitement des eaux usées	p.16
L'autosurveillance du réseau de collecte	p.17
Pluviométrie	p.21
Diagnostic permanent	p.22
Evacuation des sous-produits	p.24
Système d'assainissement de Limoges - station d'épuration principale	p.25
Synoptique du traitement des eaux et des boues	p.25
Références réglementaires	p.26
Données de fonctionnement	p.28
Rendement épuratoire	p.29
Consommations énergétiques et en réactifs, production de biogaz	p.30
Détail mensuel des débits, charges et sous-produits	p.31
Production et évacuation des boues	p.32
Opérations de maintenance	p.33
Travaux de modernisation et d'optimisation énergétique de la station	p.34
Suivi des industriels	p.36
Efficacité du système de traitement principal	p.37
Suivi du milieu récepteur : La Vienne	p.38

Systèmes d'assainissement périphériques > 1 000 EH	p.39
Bilans hydrauliques et organiques	p.39
Bilans énergétiques et consommation de réactifs	p.40
Bilans production et évacuation des boues	p.40

Schéma directeur assainissement Limoges Métropole	p.41
Démarche qualité, sécurité, environnement	p.43
Enquête de satisfaction des usagers 2023	p.44
Volumes facturés sur les 20 communes en 2024	p.47
Le budget annexe de l'assainissement	p.48
Les principaux travaux réalisés en 2024 et perspectives 2025	p.51
Les indicateurs réglementaires de l'assainissement collectif	p.52

La gestion des eaux pluviales urbaines

La réglementation	p.60
Les bassins de rétention des eaux pluviales	p.61
Le budget et les principales opérations sur le réseau	p.63

L'assainissement non collectif

Carte et nombre d'installations individuelles par communes	p.65
Réglementation et missions	p.66
Redevances appliquées par le SPANC	p.67
Contrôle des installations	p.68
Indicateurs réglementaires	p.73
Le budget du SPANC	p.75

Programme de territoire en transition hydrique	p.76
--	------

Chiffres clés assainissement 2025



1,807 € TTC / m³ au 1^{er} janvier 2025

Tarif unique de l'assainissement collectif commun aux 20 communes.



20 communes gérées en régie directe



210 327 habitants

dont 87% desservis par l'assainissement collectif
(source INSEE, population totale)



53 549 branchements (= 56 291 abonnés)

10 923 installations non collectives
(au 31/12/2024)



18 200 550 m³ d'eaux usées traitées

Pour la station d'épuration principale de Limoges



8 974 405 m³ d'eaux usées facturées



4,5 km de conduites renouvelées

(Unitaire et eaux usées)



90 % de rendement épuratoire en DBO5

(station d'épuration principale de Limoges)

NATURE DES SERVICES ASSURES PAR LIMOGES Métropole en matière d'assainissement

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

Par délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 17 novembre 2006, la compétence optionnelle de « l'assainissement collectif » a été transférée à la Communauté d'Agglomération, pour une prise d'effet le 1^{er} Janvier 2007. Aujourd'hui l'ASSAINISSEMENT est une compétence obligatoire de Limoges Métropole devenue Communauté Urbaine en 2019. **Elle est exercée sur le territoire des 20 communes membres** et inclut les services suivants :



Le service de **l'Assainissement Collectif** qui se décompose en 2 activités :

- La **gestion des eaux usées** qui a pour but de permettre la préservation des ressources en eau et de la protection de l'environnement de façon à maîtriser l'incidence de l'activité humaine, mais aussi de répondre aux problématiques de santé et salubrité publique, grâce à la mise en œuvre de technologies respectueuses de l'environnement
- La **gestion des eaux pluviales** de façon à prévenir l'incidence de l'accroissement des surfaces imperméables (inondations, pollutions), liées à l'urbanisation et favoriser cette dernière.

Le service de **l'Assainissement Non Collectif (SPANC)** : contrôle les installations neuves et vérifie le bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes. Cette compétence est exercée par Limoges Métropole depuis le 1^{er} janvier 2003.

La mise en œuvre de ces services se fait par le biais d'études du territoire visant à définir les techniques à développer en fonction de différents critères de choix (urbanisation, qualification des sols, densité de population, coût des travaux).

LE SERVICE PUBLIC DE l'assainissement collectif des eaux usées

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I



53 549 branchements



1 874 km de réseau de collecte



54 stations de traitement des eaux usées d'une capacité globale de **306 361** Equivalents-Habitant (EH) *,



Lagune d'épuration - Peyrilhac

Le service de l'assainissement collectif assure en régie directe la gestion et l'exploitation des dispositifs de collecte et d'épuration de **20 communes** : Aureil, Boisseuil, Bonnac la Côte, Chaptelat, Condat sur Vienne, Couzeix, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Le Palais sur Vienne, Le Vigen, Limoges, Panazol, Peyrilhac, Rilhac Rancon, Saint Gence, Saint Just le Martel, Solignac, Verneuil sur Vienne et Veyrac.

Le réseau de collecte des eaux usées et pluviales de l'ensemble des 20 communes s'étend sur **1 874 km** (unitaire : 225 km, séparatif : 894 km d'eaux usées et 755 km d'eaux pluviales) et dessert **53 549** branchements (- 3,7 % par rapport à 2022 principalement lié à une mise à jour des données des abonnés suite à la mise en place de la mensualisation).

L'ensemble du traitement des effluents, est assuré par **54 stations d'épuration** (STEP) d'une capacité globale de **306 361 Equivalents-Habitant** :

- Sur la **commune de Limoges**, par la **station d'épuration principale** d'une capacité de traitement de 285 000 Equivalents-Habitant, un bassin tampon (Bassin des Casseaux) de 9 000 m³ permettant de réguler les débits issus du réseau unitaire en périodes pluvieuses
- Sur **l'ensemble des communes**, par **53 autres unités de traitement** (station d'épuration à boues activées, lagunes, rhizosphères, disques biologiques, filtres bactériens...).

* Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration en se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour (1 EH = 60 g de DBO₅/jour).

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

évolution tarifaire 2024 - 2025

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

La tarification

Il est prévu un niveau d'investissement soutenu pour permettre d'une part, une réhabilitation importante de certains réseaux vieillissants ou insuffisants, et d'autre part, la rénovation d'installations de traitement qui s'avèrent sous-dimensionnées compte tenu de l'évolution démographique des secteurs desservis.

La crise énergétique et des matériaux survenue depuis 2022 entraîne une hausse sensible des dépenses incompressibles du service de l'assainissement.

Une augmentation de 11,1 % sur le tarif HT de base, soit 9,9 % sur le tarif TTC, est nécessaire afin de ne pas dégrader les ratios budgétaires. Elle permet également de compenser des baisses de consommations prévisibles.

En 2025, le tarif unique pour les 20 communes du territoire s'établit à 1,807 € TTC et se décompose ainsi: 1,559 € HT + 0,084 € de taxe de l'Agence de l'eau + 0,164 € de TVA à 10 %.

L'harmonisation du tarif de la commune de Chaptelat a été prévue lors de son intégration sur une période de 6 ans. La commune a ainsi rejoint le tarif unique en 2023.

Il est précisé que ce tarif est entièrement proportionnel aux volumes consommés. En effet, il n'est pas appliqué d'abonnement.

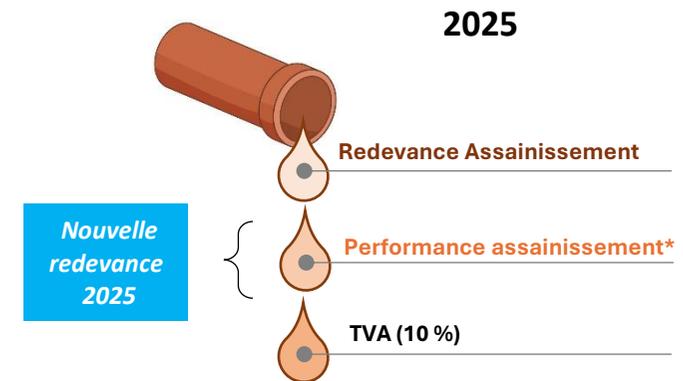


La réforme des redevances des agences de l'eau

En 2025, de nouvelles redevances ont été mises en place par les Agences de l'eau.

Côté assainissement collectif, la redevance « **modernisation des réseaux de collecte** » a été remplacée par la redevance « **performance des systèmes d'assainissement** ». Leur montant passe de 0,176 € TTC / m³ en 2024 à 0,092 € TTC / m³ en 2025 soit une baisse de 47,7%.

Côté eau potable, la redevance « **lutte contre la pollution** » a été remplacée par les redevances « **consommation** » et « **performance eau potable** ». Le montant de ces redevances passe ainsi de 0,284 € TTC/m³ en 2024 à 0,411 € TTC/m³ en 2025, soit une augmentation de 44,7%.



* Redevances Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

factures types 2024 / 2025 – base 120 m³

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

* Selon l'INSEE, 120 m³ correspond à la consommation d'un foyer de 4 à 5 personnes



Tarif unique pour les 20 communes du territoire

	2024			2025			Evolution
	Prix unitaire HT	TVA 10% 120 m ³	Montant TTC 120 m ³ *	Prix unitaire HT	TVA 10% 120 m ³	Montant TTC 120 m ³ *	
Consommation	1,490 €	17,88 €	196,68 €	1,559 €	18,71 €	205,788 €	+4,6 %
Agence de l'Eau Loire-Bretagne <i>Taxe modernisation des réseaux</i>	0,16 €	1,92 €	21,12 €	-	-	-	- 47 %
<i>Taxe performance des systèmes d'assainissement collectif</i>	-	-	-	0,084 €	1,01 €	11,088 €	
MONTANT TOTAL	1,650 €	19,8 €	217,80 €	1,643 €	19,72 €	216,88 €	-0,4 %
			Soit 18,15 € / mois			Soit 18,07 € / mois	

→ Sur l'ensemble du territoire de Limoges Métropole, la tarification de l'assainissement collectif est entièrement proportionnelle au volume consommé.

→ Un tarif unique pour les 20 communes du territoire communautaire

→ La commune de Chaptelat a rejoint le tarif unique en 2023 (conformément aux conditions prévues lors de son intégration au sein de Limoges Métropole)



GRILLES TARIFAIRES 2024 / 2025 de la redevance assainissement collectif

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de réception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

TARIFS 2024

	TARIF GENERAL <i>sauf conditions particulières prévues par voie de conventions avec les industriels</i>			TARIF GROS CONSOMMATEURS - HABITATS COLLECTIFS <i>pour la récupération des eaux usées d'habitats collectifs utilisant un volume annuel > 110 000 m³ sur plusieurs points de livraison dont le ratio : volume / nombre de points > 650 m³</i>		
	Tarif de base HTVA en € / m ³	Taxe Modernisation des réseaux de collecte HTVA en € / m ³	Prix final TTC en € / m ³ (TVA 10 %)	Coef. 0,90 du tarif de base HTVA en € / m ³	Taxe Modernisation des réseaux de collecte HTVA en € / m ³	Prix final TTC en € / m ³ (TVA 10 %)
<u>COLLECTE DES EAUX USEES AU DROIT DE CHAQUE HABITATION ET TRAITEMENT</u>						
20 communes du territoire communautaire	1,490	0,160	1,815	1,341	0,160	1,651
<u>COLLECTE DES EAUX USEES EN LIMITE DE COMMUNES ET TRAITEMENT SUR LA STATION D'EPURATION DE LIMOGES (toutes consommations) - Tarif prenant en compte le coût de traitement du m³ d'eaux usées, le linéaire de réseau de collecte et l'énergie nécessaire au transfert des effluents</u>						
BOSMIE L'AIGUILLE	0,93					

TARIFS 2025

	TARIF GENERAL <i>sauf conditions particulières prévues par voie de conventions avec les industriels</i>			TARIF GROS CONSOMMATEURS - HABITATS COLLECTIFS <i>pour la récupération des eaux usées d'habitats collectifs utilisant un volume annuel > 110 000 m³ sur plusieurs points de livraison dont le ratio : volume / nombre de points > 650 m³</i>		
	Tarif de base HTVA en € / m ³	Taxe Performance des systèmes d'assainissement collectif HTVA en € / m ³	Prix final TTC en € / m ³ (TVA 10 %)	Coef. 0,90 du tarif de base HTVA en € / m ³	Taxe Performance des systèmes d'assainissement collectif HTVA en € / m ³	Prix final TTC en € / m ³ (TVA 10 %)
<u>COLLECTE DES EAUX USEES AU DROIT DE CHAQUE HABITATION ET TRAITEMENT</u>						
20 communes du territoire communautaire	1,559	0,084	1,807	1,403	0,084	1,636
<u>COLLECTE DES EAUX USEES EN LIMITE DE COMMUNES ET TRAITEMENT SUR LA STATION D'EPURATION DE LIMOGES (toutes consommations) - Tarif prenant en compte le coût de traitement du m³ d'eaux usées, le linéaire de réseau de collecte et l'énergie nécessaire au transfert des effluents</u>						
BOSMIE L'AIGUILLE	0,973					

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

modalités d'application des tarifs

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

Les tarifs sont votés par le Conseil Communautaire en décembre, pour être applicables au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Concernant les communes gérées en régie au titre de l'eau potable par Limoges Métropole : Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Couzeix, Le Palais sur Vienne, Limoges, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Peyrilhac et Veyrac

Il est procédé à une facture unique de l'eau potable et de l'assainissement. Les relevés des compteurs d'eau des abonnés raccordés au réseau public d'assainissement collectif sont programmés par tournée et par semaine, à des dates correspondant à des périodes semestrielles de consommation et s'échelonnant en moyenne sur 6 mois (du mois de novembre N-1 à avril et du mois de mai à octobre).

Ces relevés destinés à la facturation permettent en outre d'aviser les abonnés de l'évolution de leur consommation. Actuellement, la facturation de la redevance assainissement collectif (y compris la taxe liée aux organismes publics) s'effectue semestriellement au même titre que la facturation de la redevance eau potable.

Suite à une demande de la Trésorerie Principale de Limoges Municipale d'avancer la prise en charge des rôles, le planning de relève a été avancé de 3 semaines en 2021 et d'une semaine supplémentaire en 2022.

Ces décalages ont eu une répercussion sur les recettes des exercices 2021 (-5,7%) et 2022 (-1,9%). L'année 2023 a retrouver une facturation sur une année entière pour l'ensemble des abonnés.

Concernant les communes gérées en délégation de service public pour l'eau potable : Aureil, Boisseuil, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Condat-sur-Vienne, Panazol, Saint Just le Martel, Solignac, Verneuil sur Vienne et Le Vigen

Pour Feytiat, Isle, Condat sur Vienne, Boisseuil, Panazol, Saint Just le Martel, Solignac, Le Vigen et Verneuil sur Vienne → facture unique d'eau et d'assainissement par le délégataire du service d'eau potable (Service des Eaux des 3 Rivières / SAUR) puis la partie assainissement est reversée au budget Assainissement de Limoges Métropole, selon une convention établie à cet effet.

Pour Aureil et Eyjeaux → Facturation annuelle par Limoges Métropole de la redevance assainissement collectif de l'année 2022 dans le courant du 2^{ème} trimestre de l'année 2023 (mai) sur la base des relevés de compteurs transmis par le délégataire (Miane et Vinatier) du Syndicat des Allois.

Cas particuliers à Isle—Quartier Teytejeaud-Courrières : les lotissements des Courrières (1967) et de Teytejeaud (1975), situés sur la commune d'Isle et limitrophes de la commune de Limoges, sont desservis par le réseau d'eau potable de Limoges Métropole qui assure la relève des compteurs et la facturation (eau potable et assainissement) aux abonnés du quartier.

Concernant les factures d'assainissement non collectif : les factures sont envoyées par Limoges Métropole pour toutes ses communes membres quelques mois après les prestations de contrôle.

Schéma de raccordement avec regard de branchement sur domaine public

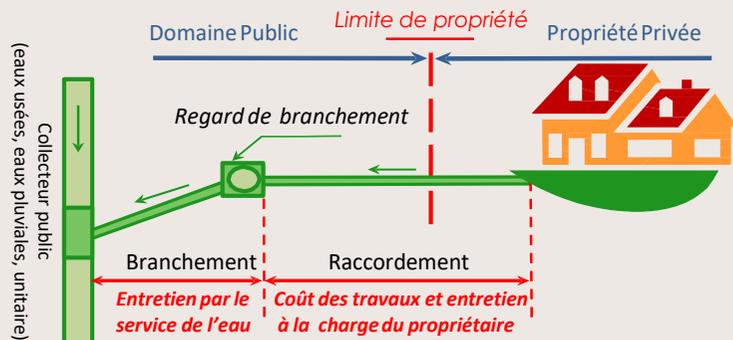
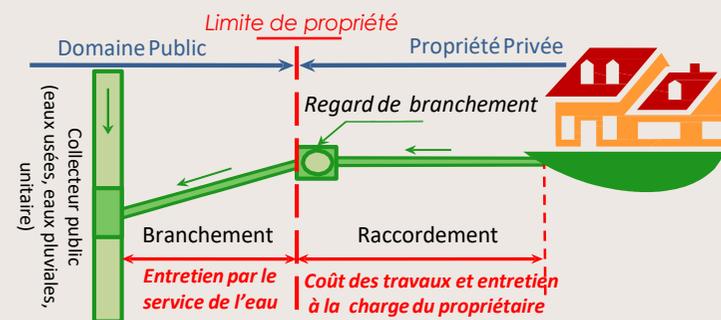


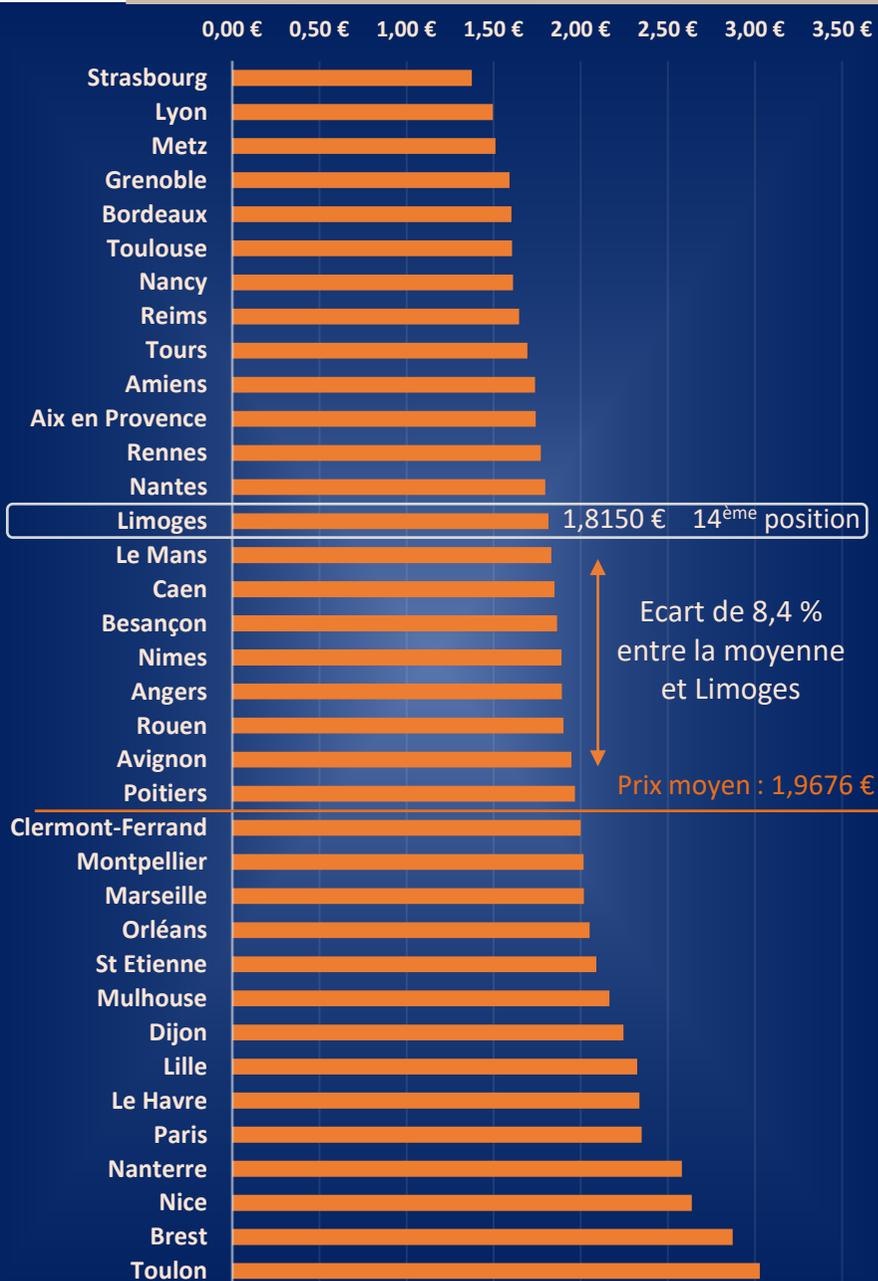
Schéma de raccordement avec regard de branchement sur domaine privé



COMPARAISON DES TARIFS AU NIVEAU NATIONAL EN 2024 pour une consommation annuelle de 120 m³, avec part fixe, redevance Agence de l'Eau et taxe sur la valeur ajoutée

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025
Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I



Ville	Nombre d'habitants	Prix de l'Assainissement (€ TTC)
Strasbourg	287 532	1,3745
Lyon	525 236	1,4961
Metz	118 422	1,5103
Grenoble	159 855	1,5901
Bordeaux	260 352	1,6012
Toulouse	491 942	1,6048
Nancy	106 330	1,6103
Reims	185 211	1,6451
Tours	139 230	1,6940
Amiens	136 545	1,7380
Aix en Provence	146 282	1,7405
Rennes	221 898	1,7708
Nantes	319 284	1,7958
Limoges	133 742	1,8150
Le Mans	146 090	1,8300
Caen	107 686	1,8487
Besançon	120 032	1,8631
Nîmes	151 875	1,8900

Ville	Nombre d'habitants	Prix de l'Assainissement (€ TTC)
Angers	157 577	1,8920
Rouen	112 965	1,8999
Avignon	93 434	1,9456
Poitiers	90 958	1,9663
Clermont-Ferrand	149 464	1,9993
Montpellier	293 410	2,0166
Marseille	874 619	2,0174
Orléans	118 597	2,0507
St Etienne	175 057	2,0900
Mulhouse	110 174	2,1640
Dijon	160 186	2,2444
Lille	235 189	2,3242
Le Havre	171 587	2,3375
Paris	2 192 485	2,3496
Nanterre	96 807	2,5811
Nice	343 889	2,6366
Brest	142 278	2,8713
Toulon	178 065	3,0275

Service géré en régie
Service géré en délégation

Sur les 36 villes de plus de 90 000 habitants comparées, les prix de l'assainissement, abonnement et toutes taxes compris s'échelonnent de 1,3745 € TTC pour la ville de Strasbourg à 3,0275 € TTC pour la ville de Toulon.

Le tarif unique de Limoges Métropole, arrive en 14^{ème} position avec une valeur de 1,8150 € TTC.

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE l'assainissement collectif (P.F.A.C.) et branchements

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

L'article 30 de la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L. 1331-7 du Code de la Santé Publique, a créé la **participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)**. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) supprimée à compter de cette date.

Elle est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeuble soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L. 1331-1 du Code de la Santé Publique, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble dès lors que ces travaux d'extension ou d'aménagement génèrent des eaux usées supplémentaires.

Le plafond légal de la PFAC est fixé à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation individuelle réglementaire, diminué du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée par le service d'assainissement dans les conditions de l'article L. 1331-2 du Code de la Santé Publique.

En outre, l'article 37 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, codifié à l'article L. 1331-7-1 du Code de la Santé Publique, a renforcé le droit au raccordement au réseau public de collecte des eaux usées dont bénéficient les propriétaires d'immeubles ou d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, avec la possibilité pour la collectivité maître d'ouvrage du réseau de collecte d'astreindre ces propriétaires au versement d'une participation financière tenant compte de l'économie qu'ils réalisent en évitant le coût d'une installation individuelle réglementaire.

Concernant le prix du branchement au réseau public d'assainissement, les branchements des constructions individuelles, d'habitation principale, quel que soit le type de réseau, sont facturés au réel après validation par le demandeur d'un devis prévisionnel. Un montant plafond de 3 000 € HT peut être appliqué dans le cas d'une première accession à la propriété d'une maison individuelle occupée en résidence principale, d'une longueur maximale de 10 m et d'une profondeur maximale de 2,10 m.

	P.F.A.C. Montant de base pour 1 équivalent-logement	Branchement eaux usées ou eaux pluviales ou unitaire	Branchement séparatif eaux usées et eaux pluviales
2020	1 636,20 € net	2 094,84 € HT	2 594,84 € HT
2021	1 628,84 € net	2 085,41 € HT	2 583,16 € HT
2022	1 791,72 € net	Facturation au réel, avec plafond de 3 000 € HT selon conditions de détermination des tarifs.	
2023	1 930,76 € net	Facturation au réel, avec plafond de 3 000 € HT selon conditions de détermination des tarifs, + 10% de frais de gestion.	
2024	2 008,38 € net	Facturation au réel, avec plafond de 3 000 € HT selon conditions de détermination des tarifs, + 10% de frais de gestion.	
2025	2 014,61 € net	Facturation au réel, avec plafond de 3 000 € HT selon conditions de détermination des tarifs, + 10% de frais de gestion.	

L'évolution de la P.F.A.C. et du prix des branchements tient compte de l'actualisation des coûts des travaux suivant l'indice INSEE TP10A.



Branchement séparatif EU / EP Lotissement des 4 Vents à Boisseuil

FACTURATION DE LA P.F.A.C. et des branchements en 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

	PARTICIPATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.F.A.C.)					
	Nombre de facturation 2020	Nombre de facturation 2021	Nombre de facturation 2022	Nombre de facturation 2023	Nombre de facturation 2024	Montants facturés en 2024 € HT
	Aureil	0	1	2	1	0
Boisseuil	7	13	8	12	15	46 136,02 €
Bonnac la Côte	1	0	4	0	0	0,00 €
Chaptelat	0	0	5	11	4	9 538,34 €
Condat sur Vienne	18	11	10	8	7	25 869,75 €
Couzeix	39	45	20	81	26	100 593,42 €
Eyjeaux	1	1	1	1	2	4 016,76 €
Feytiat	13	29	28	57	28	67 979,41 €
Isle	12	11	13	23	12	41 951,14 €
Le Palais sur Vienne	3	3	5	5	8	18 980,92 €
Le Vigen	4	0	5	2	3	2 253,38 €
Limoges	64	75	103	59	58	417 269,65 €
Panazol	36	35	52	29	16	37 329,06 €
Peyrilhac	0	1	3	3	4	7 955,90 €
Rilhac Rancon	25	16	29	19	16	80 450,40 €
Saint Gence	4	3	3	5	3	4 141,76 €
Saint Just le Martel	3	4	0	3	0	0,00 €
Solignac	1	0	2	1	0	0,00 €
Verneuil sur Vienne	2	8	18	24	0	0,00 €
Veyrac	1	1	2	7	1	2 008,38 €
Total	234	257	313	351	203	866 464,29 €

	Nombre de branchements facturés en 2024	Montants facturés en 2024 € HT
Aureil	0	0,00 €
Boisseuil	4	6 809,66 €
Bonnac La Côte	0	0,00 €
Chaptelat	1	1 786,50 €
Condat Sur Vienne	7	31 359,04 €
Couzeix	9	52 027,45 €
Eyjeaux	0	0,00 €
Feytiat	2	4 281,50 €
Isle	6	12 461,33 €
Le Palais sur Vienne	6	22 723,50 €
Le Vigen	1	3 407,00 €
Limoges	20	98 431,01 €
Panazol	1	1 851,51 €
Peyrilhac	0	0,00 €
Rilhac Rancon	3	42 010,75 €
Saint Gence	37	57 247,88 €
Saint Just Le Martel	2	5 281,50 €
Solignac	0	0,00 €
Verneuil Sur Vienne	5	26 561,35 €
Veyrac	0	0,00 €
Total	104	366 239,98 €

En 2024, 203 participations pour le financement de l'assainissement collectif ont été facturées pour un montant total de 866 464,29 € HT et 104 branchements pour un montant de 366 239,98 € HT.

LES RESEAUX DE COLLECTE des effluents

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Détail des linéaires des réseaux de collecte unitaires et séparatifs (eaux usées et eaux pluviales) de Limoges Métropole en 2023. Les éventuelles évolutions proviennent essentiellement de la mise à jour du Système d'Information Géographique.

	Km de réseau unitaire	Km de réseau d'eaux usées (séparatif)	Km de réseau d'eau pluviales (séparatif)	Km TOTAL de réseaux séparatifs (EU+EP)	Km total de réseaux de collecte
Aureil		4,276	1,073	5,349	5,349
Boisseuil	4,861	18,98	11,11	30,09	34,951
Bonnac la Cote	1,247	1,388	3,726	5,114	6,361
Chaptelat		13,04	6,705	19,745	19,745
Condat sur Vienne	1,013	35,508	27,091	62,599	63,612
Couzeix	5,326	72,579	39,464	112,043	117,369
Eyjeaux		8,349	2,222	10,571	10,571
Feytiat	1,304	62,264	51,05	113,314	114,618
Isle	1,206	63,381	50,96	114,341	115,547
Le Palais sur Vienne	1,55	50,022	41,072	91,094	92,644
Le Vigen	1,197	12,075	9,807	21,882	23,079
Limoges	189,356	369,495	383,066	752,561	941,917
Panazol	0,274	70,267	68,605	138,872	139,146
Peyrilhac	3,359	1,206	2,62	3,826	7,185
Rilhac Rancon	2,51	39,192	22,163	61,355	63,865
Solignac	2,454	7,324	4,533	11,857	14,311
St Gence	1,715	9,062	2,811	11,873	13,588
St Just le Martel	1,02	15,42	7,566	22,986	24,006
Verneuil sur Vienne	5,072	33,962	15,859	49,821	54,893
Veyrac	1,366	6,509	2,957	9,466	10,832
TOTAUX	225 Km	894 Km	755 Km	1 649 Km	1 874 Km

12 %

48 %

40 %

88 %

100 %

60 %

INSTRUCTIONS D'URBANISME et opérations sur les réseaux de collecte en 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de réception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

		Instructions d'urbanisme					
		Nombre en 2019	Nombre en 2020	Nombre en 2021	Nombre en 2022	Nombre en 2023	Nombre en 2024
Permis de construire / d'aménager		499	548	773	597	433	408
Certificats d'urbanismes		270	301	227	189	206	227
Déclarations préalables		601	683	761	510	580	612
Réponses aux déclarations d'intentions de commencement de travaux		6 457	6 558	7 847	9 413	7 549	7 408
Réponses aux demandes de notaires		2 269	2 625	2 482	2 205	1 693	1 626
Branchements assainissement instruits		91	85	145	100	84	104
contrôles de conformité des branchements neufs	Limoges	197	170	221	200	157	141
	Autres communes	436	417	477	479	399	363
TOTAL		10 820	11 387	12 933	13 693	10 521	10 889

		Nombre de demandes de notaire facturées					Montants facturés en 2024 € HT
		Nombre 2020	Nombre 2021	Nombre 2022	Nombre 2023	Nombre 2024	
Renseignements (33 €)		2 653	2 391	2 136	1 666	1 548	51 004 €
Contrôle sur site (159 €)		63	91	100	70	172	24 279 €
TOTAL		2 716	2 482	2 236	1 736	1 720	75 283 €



Réhabilitation du collecteur unitaire en matériau durable (grès)
Rue Gustave Courbet - Limoges

Opérations d'entretien du réseau en 2024

Nettoyage du réseau	Km : 20,4
Opérations de débouchage	Nombre : 199
Nettoyage de paniers	Nombre : 1 911 (en régie) et 3 996 (prestataire)
Interventions / réfections équipe maçons	Nombre : 147
Linéaire de réseau inspecté par caméra	Km : 37
Inspection de réseau visitable	ml : 6 134,6

Opérations récurrentes d'extension et de réhabilitation de réseaux unitaires et d'eaux usées réalisées en 2024

Extension et création de réseau	742 ml	} 4,5 km
Réhabilitation de réseau en tranchée	4 326 ml	
Chemisage de conduite	0 ml	
Réhabilitation de réseau visitable	160 ml	

NOUVEAU SERVICE CONTRÔLE-VENTES de Limoges Métropole

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

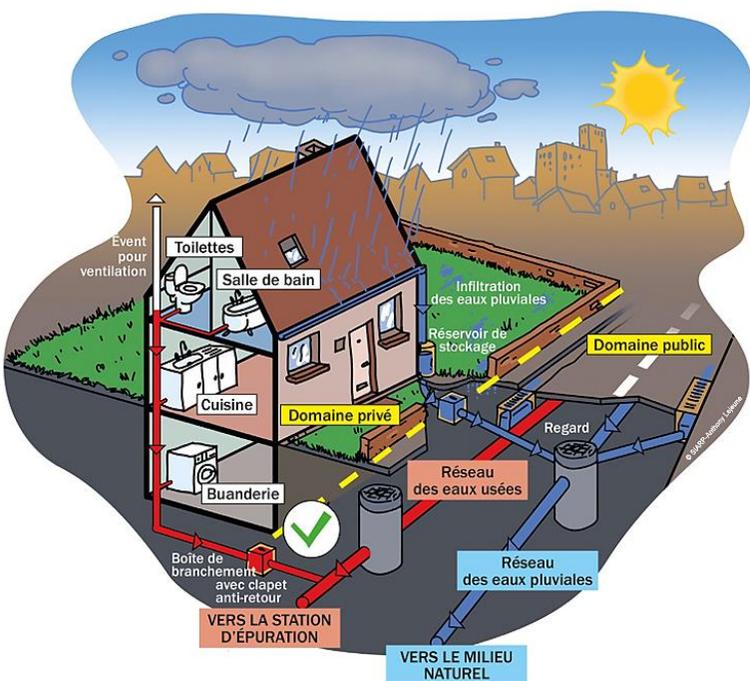
Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 impose depuis juillet 2022 des contrôles de conformité des raccordements au réseau public d'assainissement collectif pour les biens immobiliers à vendre sur le bassin parisien, dans le but de maîtriser la qualité des eaux de la seine pour la pratique d'activités nautiques lors des jeux olympiques de 2024.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement et plus précisément de contrôle des installations, Limoges Métropole a également rendu obligatoire ces contrôles sur son territoire à compter de juillet 2024. Ils sont réalisés par la cellule « gestion des diagnostics de l'assainissement collectif liés aux ventes de biens immobiliers et aux contrôles réglementaires », dénommée plus communément cellule « contrôle-ventes », créée en novembre 2023 dans le but :

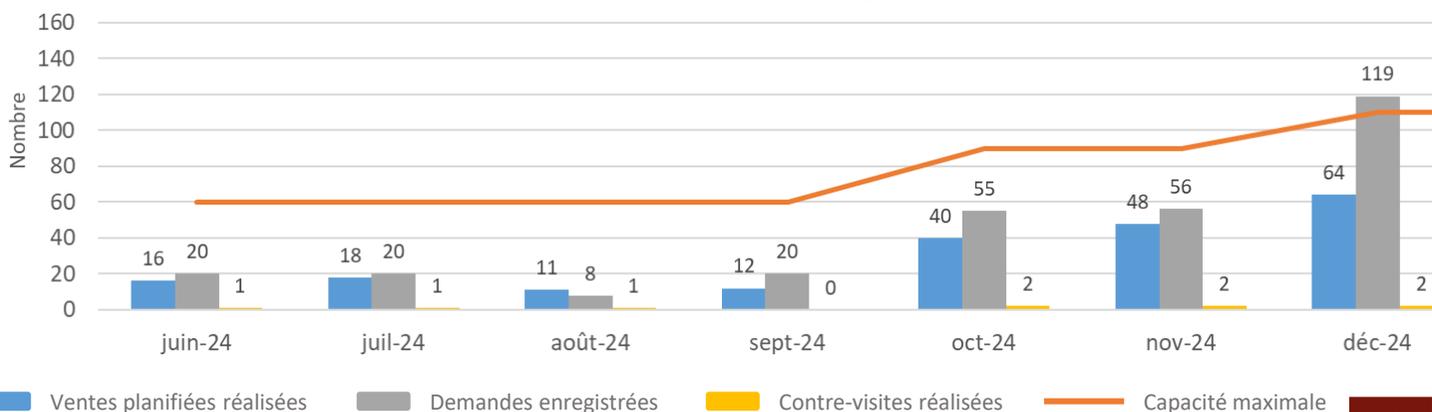
- de protéger les futurs acquéreurs de biens immobiliers et éviter les litiges de plus en plus fréquents lors des ventes par méconnaissance d'anomalies coûteuses pour l'acquéreur,
- de réduire les pollutions, conformément au programme de « territoire en transition hydrique », en misant sur la mise aux normes des installations privées à l'occasion des ventes,
- de limiter les rejets au milieu naturel dans le cas d'inversions de connexion entre les réseaux d'eaux usées et les réseaux d'eaux pluviales,
- d'améliorer, à plus long terme, le fonctionnement des réseaux d'assainissement, des pompages et des stations d'épuration.



Activités de la cellule « contrôle-ventes » en 2024 :

- ➔ 45 diagnostics divers (pollutions, eaux parasites...) → 56 % d'installations conformes
- ➔ 283 diagnostics liés aux ventes immobilières → 50 % d'installations conformes
- ➔ 43 407 € de recettes liées aux contrôles préalables aux ventes immobilières

Suivi mensuel des contrôles diagnostics ventes



Configuration type d'une maison disposant d'un raccordement séparatif en assainissement collectif.

LES SITES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES de Limoges Métropole - cartographie

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025
Date de reception de l'AR: 17/09/2025
087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

54 stations d'épuration (306 361 EH)



-  Communes de Limoges Métropole dont l'assainissement collectif est géré en régie directe
-  Station d'épuration à boues activées
-  Lagune
-  Rhizosphère – Infiltration / Percolation
-  Disque biologique / Filtre bactérien
-  Effluents acheminés à Limoges
-  Effluents partiellement acheminés à Limoges
-  Poste de transfert d'effluents
-  EH
-  Commune hors Limoges Métropole dont les effluents sont collectés en limite de territoire et traités par la Communauté urbaine

SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT de Limoges Métropole – descriptif (1/3)

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Système	Lieu	Ouvrage	Désignation	Capacité en EH
SYS 01	Limoges	STEU - boues activées	Station d'épuration Principale	285 000
		Bassin d'orage	BO des Casseaux	
		Poste de refoulement	RE Aurence - Moulin Pinard	
		Poste de refoulement	RE Auzette-Babylone	
		Poste de refoulement	RE Bas Cluzeau Bas	
		Poste de refoulement	RE Bas Cluzeau Haut	
		Poste de refoulement	RE Hauts de Landouge	
		Poste de refoulement	RE Henri Fréney	
		Poste de refoulement	RE Isle du Bas	
		Poste de refoulement	RE La Font Pinot	
		Poste de refoulement	RE La Forêt	
		Poste de refoulement	RE Le Coudert	
		Poste de refoulement	RE Les Cendrilles	
		Poste de refoulement	RE Les Pilateries	
		Poste de refoulement	RE Mas Gigou	
		Poste de refoulement	RE Montevert	
		Poste de refoulement	RE Moulin Blanc	
		Poste de refoulement	RE Moulin Pinard	
		Poste de refoulement	RE Puy Ponchet	
		Poste de refoulement	RE Romanet	
	Poste de refoulement	RE La Cible		
	Poste de refoulement	RE Pont Saint-Etienne		
	Bonnac la Côte	Poste de refoulement	RE Maison Rouge	
	Condat sur Vienne	Poste de refoulement	RE Condadille	
		Poste de refoulement	RE Crassac	
		Poste de refoulement	RE La Sapinière	
		Poste de refoulement	RE Le Picq	
		Poste de refoulement	RE Les Hauts de Condat	
		Poste de refoulement	RE Les Jonchères	
		Poste de refoulement	RE Pont de Condat	
		Poste de refoulement	RE Poulouzat	
		Poste de refoulement	RE Rue Corneille	
		Poste de refoulement	RE Versanas	
	Feytiat	Poste de refoulement	RE Bournazaud	
		Poste de refoulement	RE La Biche	
		Poste de refoulement	RE La Croix de fer	

Système	Lieu	Ouvrage	Désignation	Capacité en EH	
SYS 01	Feytiat	Poste de refoulement	RE La Lande de Chazaud		
		Poste de refoulement	RE La Lingaine		
		Poste de refoulement	RE Les Charmilles		
		Poste de refoulement	RE Moissac		
	Isle	Poste de refoulement	RE de Gain		
		Poste de refoulement	RE La croix bachaud		
		Poste de refoulement	RE La Renardière		
		Poste de refoulement	RE Les Paquerettes		
		Poste de refoulement	RE L'étoile		
		Poste de refoulement	RE Mérignac		
		Poste de refoulement	RE Rue Abel Fagois		
		Poste de refoulement	RE du Pont de l'Aiguille		
		Le Palais sur Vienne	Poste de refoulement		RE La Sablière
			Poste de refoulement		RE Allée des Etangs
	Poste de refoulement		RE Base nautique		
	Poste de refoulement		RE Maryse Bastié		
	Poste de refoulement		RE Puy Vert		
	Poste de refoulement		RE Rue de la Gare		
	Poste de refoulement		RE Rue Joule		
	Poste de refoulement		RE salle des fêtes		
	Poste de refoulement		RE Utrillo		
	Panazol		Poste de refoulement		RE Manderesse
		Poste de refoulement	RE rue A. Pressemane		
	Rilhac Rancon	Poste de refoulement	RE Chemin		
		Poste de refoulement	RE Pleiqueix		
		Poste de refoulement	RE Route de Beaune		
Poste de refoulement		RE Village de la Chaise			
SYS 24	Limoges	STEU - boues activées	Station d'épuration Bellegarde - Village	170	
SYS 25	Limoges	STEU - boues activées	Station d'épuration Beauvais	450	
SYS 27	Limoges	STEU – filtre à sable	Station d'épuration Goupilloux	80	
SYS 100	Aureil	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration du Bourg	100	
SYS 101	Aureil	STEU - filtre à sable	Station d'épuration Virolles	75	

SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT de Limoges Métropole – descriptif (2/3)

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Système	Lieu	Ouvrage	Désignation	Capacité en EH
SYS 102	Aureil	STEU - filtre à sable	Station d'épuration les Séchères	75
SYS 103	Aureil	STEU – plateau absorbant	Station d'épuration la Gare	50
SYS 104	Aureil	STEU – filtre à sable	Station d'épuration Chavagnac	40
SYS 150	Boisseuil	STEU - boues activées	Station d'épuration Le Roseau	3 000
		Poste de refoulement	RE Chez Massy	
		Poste de refoulement	RE Z.A. La Plaine	
		Poste de refoulement	RE Les Essarts	
		Poste de refoulement	RE Restaurant Scolaire	
SYS 151	Boisseuil	STEU - boues activées	Station d'épuration La Planche	400
SYS 200	Bonnac la Côte	STEU - lagune	Station d'épuration du Bourg	300
		Poste de refoulement	RE Clos de Cognac	
SYS 225	Chaptelat	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration du Bourg	1 100
		Poste de refoulement	RE Couteillas	
		Poste de refoulement	RE Montcalm	
SYS 226	Chaptelat	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration de Bourdelas - Malledent	450
		Poste de refoulement	RE Bourdelas	
SYS 227	Chaptelat	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Le Theilloi	190
SYS 250	Condat sur Vienne	STEU - Lit bactérien	Station d'épuration Brégéras	150
SYS 251	Condat sur Vienne	STEU - décanteur digesteur	Station d'épuration Chambon	100
SYS 252	Condat sur Vienne	STEU - filtre à sable	Station d'épuration Peyreleine	100
		Poste de refoulement	RE Veyrinas	
SYS 255	Condat sur Vienne	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration de Solignac - Le Vigen	1 500
		Poste de refoulement	RE Place de la Briance	
		Poste de refoulement	RE Moulin de Gravataud	
		Poste de refoulement	RE Pont Rompu	
		Poste de refoulement	RE rue Lucien Pouret	
SYS 275	Couzeix	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Buxerolles	300

Système	Lieu	Ouvrage	Désignation	Capacité en EH
SYS 276	Couzeix	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Lajoux	330
SYS 277	Couzeix	STEU - lagune	Station d'épuration Le Bost	500
		Poste de refoulement	RE Arthugéras	
		Poste de refoulement	RE Les Besses	
SYS 278	Couzeix	STEU - lagune	Station d'épuration Le Landou	500
SYS 279	Couzeix	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Les Planchettes	500
		Poste de refoulement	RE Montplaisir	
SYS 280	Couzeix	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Puy Dieu	192
SYS 300	Eyjeaux	STEU - lagune	Station d'épuration du Bourg	350
SYS 301	Eyjeaux	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Poulenat	360
SYS 302	Eyjeaux	STEU - filtre à sable	Station d'épuration Fontaine Caillaud	120
SYS 303	Eyjeaux	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Lathière - Lavalade	125
SYS 350	Feytiat	STEU - Lit bactérien	Station d'épuration Petit Couzeix	270
		Poste de refoulement	RE Couzeix	
SYS 401	Isle	STEU - lagune	Station d'épuration Mas de l'Aurence	270
SYS 500	Le Vigen	STEU - disques biologiques	Station d'épuration Les Farges	300
SYS 501	Le Vigen	STEU - lagune	Station d'épuration Le Bas Faure (Zone Commerciale Carrefour)	270
SYS 600	Peyrilhac	STEU - lagune	Station d'épuration du Bourg	400
SYS 601	Peyrilhac	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration La Roche	100
SYS 602	Peyrilhac	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Conore	140
SYS 650	Rilhac Rancon	STEU - lagune	Station d'épuration Cassepierre	317
SYS 700	Saint-Gence	STEU - lagune	Station d'épuration du Bourg	350

SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT de Limoges Métropole – descriptif (3/3)



Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Système	Lieu	Ouvrage	Désignation	Capacité en EH
SYS 701	Saint-Gence Peyrilhac	STEU - lagune	Station d'épuration Senon	150
		Poste de refoulement	RE Mont-Cocu	
SYS 702	Saint-Gence	STEU - filtre à sable	Station d'épuration Charriers	100
		Poste de refoulement	RE Les Monts	
SYS 703	Saint-Gence	STEU – filtre planté de roseaux	Station d'épuration La Châtre	300
SYS 704	Saint-Gence	STEU – filtre planté de roseaux	Station d'épuration Le Theil	100
		Poste de refoulement	RE Le Theil	
SYS 750	Saint-Just- le-Martel	STEP - boues activées	Station d'épuration Moulin de Gourly	1 100
		Poste de refoulement	RE La petite Chèze	
		Poste de refoulement	RE Le Petit Bonnefond	
SYS 751	Saint-Just- le-Martel	STEU – filtre planté de roseaux	Station d'épuration Colombier	330
SYS 752	Saint-Just- le-Martel	STEU - décanteur digesteur	Station d'épuration Biards	200
		Poste de refoulement	RE Les Biards	
SYS 753	Saint-Just- le-Martel	STEU - décanteur digesteur	Station d'épuration Fontaguly	150
SYS 850	Veyrac	STEU - lagune	Station d'épuration Bourg Le Pennaux	267
SYS 851	Veyrac	STEU - lagune	Station d'épuration Bourg Route de Cieux	300
SYS 852	Veyrac	STEU - lagune	Station d'épuration La Barre	400
SYS 853	Veyrac	STEU – filtre planté de roseaux	Station d'épuration La Grange de Boeuil	100
SYS 854	Veyrac	STEU – filtre planté de roseaux	Station d'épuration La Gautaud	100
SYS 900	Verneuil sur Vienne	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Mallevalle	100
SYS 901	Verneuil sur Vienne	STEU - boues activées	Station d'épuration Balandie Lespinasse	3 500
		Poste de refoulement	RE la Merlie bas	
		Poste de refoulement	RE la Merlie haut	
		Poste de refoulement	RE du Stade	
		Poste de refoulement	RE Soleil levant	
		Poste de refoulement	RE résidence des Granges	

Système	Lieu	Ouvrage	Désignation	Capacité en EH
SYS 901	Verneuil sur Vienne (suite)	Poste de refoulement	RE la Palmeraie d'Or	
		Poste de refoulement	RE mini poste privés verneuil	
SYS 902	Verneuil sur Vienne	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Greignac	140

**Nombre total de sites : 146
dont 54 stations d'épuration**



Station d'épuration par filtres plantés de roseaux – La Grange de Boeuil à Veyrac

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

autosurveillance du réseau de collecte en 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

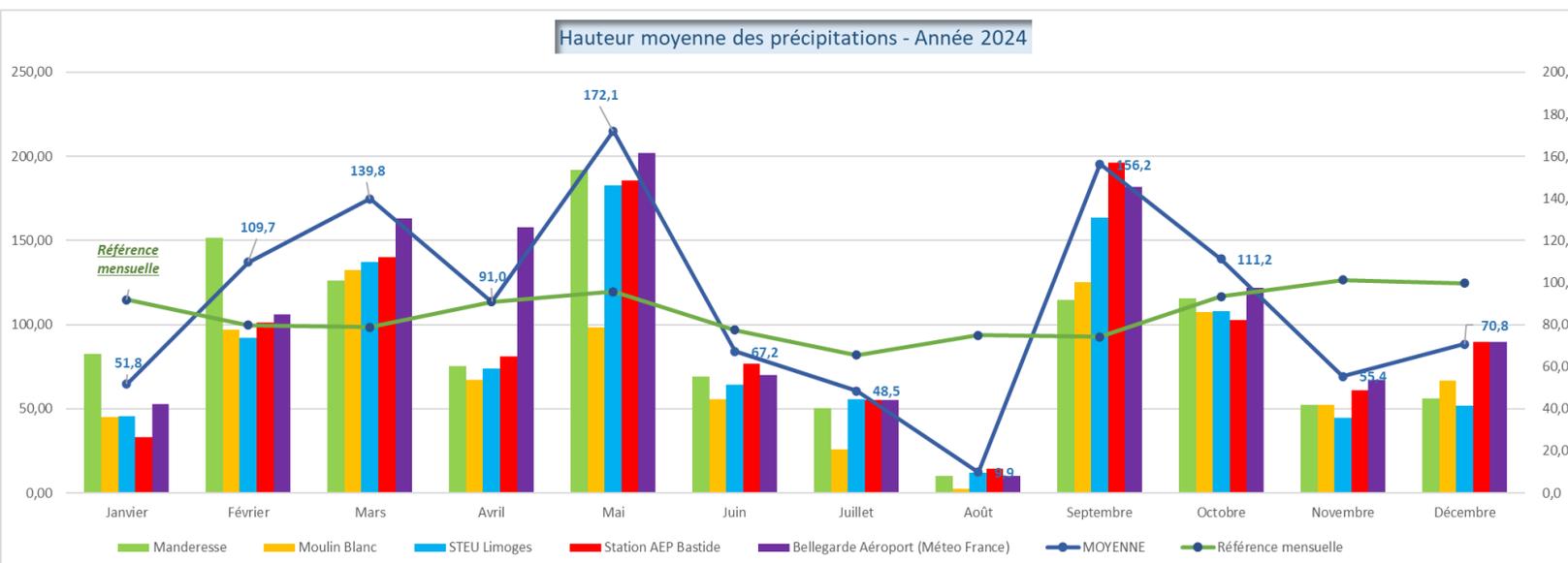
Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

2024	Bellegarde Aéroport (Météo France)	Manderesse	Moulin Blanc	STEU Limoges	Station AEP Bastide	MOYENNE	Référence mensuelle	Ecart
Janvier	52,90	82,33	45,20	45,50	33,00	51,8	91,9	-44%
Février	106,10	151,63	97,00	92,25	101,30	109,7	79,8	37%
Mars	163,10	126,38	132,60	137,25	139,90	139,8	78,7	78%
Avril	157,70	75,25	67,20	73,75	80,90	91,0	90,8	0%
Mai	201,80	191,75	98,60	182,75	185,60	172,1	95,7	80%
Juin	70,00	69,00	55,80	64,50	76,60	67,2	77,5	-13%
Juillet	55,40	50,50	26,00	55,50	55,00	48,5	65,6	-26%
Août	10,30	10,25	2,20	12,00	14,60	9,9	75,0	-87%
Septembre	181,90	114,50	125,40	163,40	196,00	156,2	74,1	111%
Octobre	122,00	115,75	107,60	108,00	102,80	111,2	93,4	19%
Novembre	67,00	52,25	52,40	44,40	60,80	55,4	101,3	-45%
Décembre	89,60	56,00	66,80	51,80	89,60	70,8	99,7	-29%
Pluviométrie annuelle (mm)	1277,80	1095,57	876,80	1031,10	1136,10	1083,48	1023,50	7%
Qualité de la mesure	99%	100%	91%	98%	98%			

Cumul moyen annuel : 1083,48 mm
Différence mini-maxi : 254,3 mm

Valeur normale de référence : 1023,50 mm
Ecart moyen : 105,81 %
Ecart Aéroport Bellegarde : 124,8 %



Pluviométrie

Sur l'ensemble de l'agglomération de Limoges Métropole, la pluviométrie moyenne de l'année 2024 s'élève à 1 083,48 mm contre 1 187 mm en 2023.

Cette année pluviométrique moyenne est supérieure à la valeur normale annuelle (donnée statistique Météo France : 1 023,5 mm pour la période de 1981-2010).

L'année 2024 se caractérise par :

- Des pluviométries mensuelles inférieures à la moyenne de référence pour les mois de janvier, juin, juillet, août, novembre et décembre
- Des pluviométries mensuelles supérieures à la moyenne de référence pour les mois de février, mars, avril, mai, septembre et octobre
 - Le mois d'août enregistre le plus fort écart déficitaire -87 % et le mois de septembre le plus fort surplus pluviométrique +111 % par rapport à la pluviométrie mensuelle de référence.

En moyenne, les jours de pluie représentent 125 jours sur l'année 2024 (104 jours en 2023), soit 34% de l'année. Cela porte la moyenne journalière de hauteur de précipitation à 8,4 mm par jour de pluie contre 9,9 mm en 2023.

Le nombre de jours de pluie en 2024 est supérieur à 2023. En revanche, le cumul de pluviométrie de l'année est légèrement inférieur à 2023.

Les données ci-dessus sont issues de la somme des volumes jours, dont le cumul journalier est établi sur des journées de 9H - 9H

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES autosurveillance du réseau de collecte en 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de réception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Autosurveillance et Diagnostic permanent :

Afin de répondre à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié, Limoges Métropole depuis 2017:

- Réalise la mise en conformité de l'autosurveillance du système d'assainissement de Limoges. Cela consiste à équiper le réseau en appareils de métrologie, au niveau des déversoirs d'orage (DO), afin de quantifier les flux de pollutions rejetés directement au milieu naturel, sans traitement préalable. La finalité de cette conformité est d'identifier les points sensibles du réseau au niveau desquels les déversements sont les plus importants afin d'envisager, si possible, des mesures d'amélioration.
- Installe des points de mesures fixes sur le réseau de collecte des eaux usées afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement du réseaux et de fiabiliser la collecte des effluents.

Depuis 2021, les points réglementaires sont équipés en appareils de métrologie et les différents sites sont pleinement opérationnels.

Le coût total des travaux d'équipement de ces points de mesures s'est élevé à 1 458 875,84 € HT, avec la participation de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 70 %.



Débitmètre laser - La Filature



Déversoir lame latérale – Moulin Pinard



*Débitmètre Hauteur / vitesse –
STEP Rive Gauche*



Déversoir clapet – Moulin Blanc



SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

autosurveillance du réseau de collecte en 2024

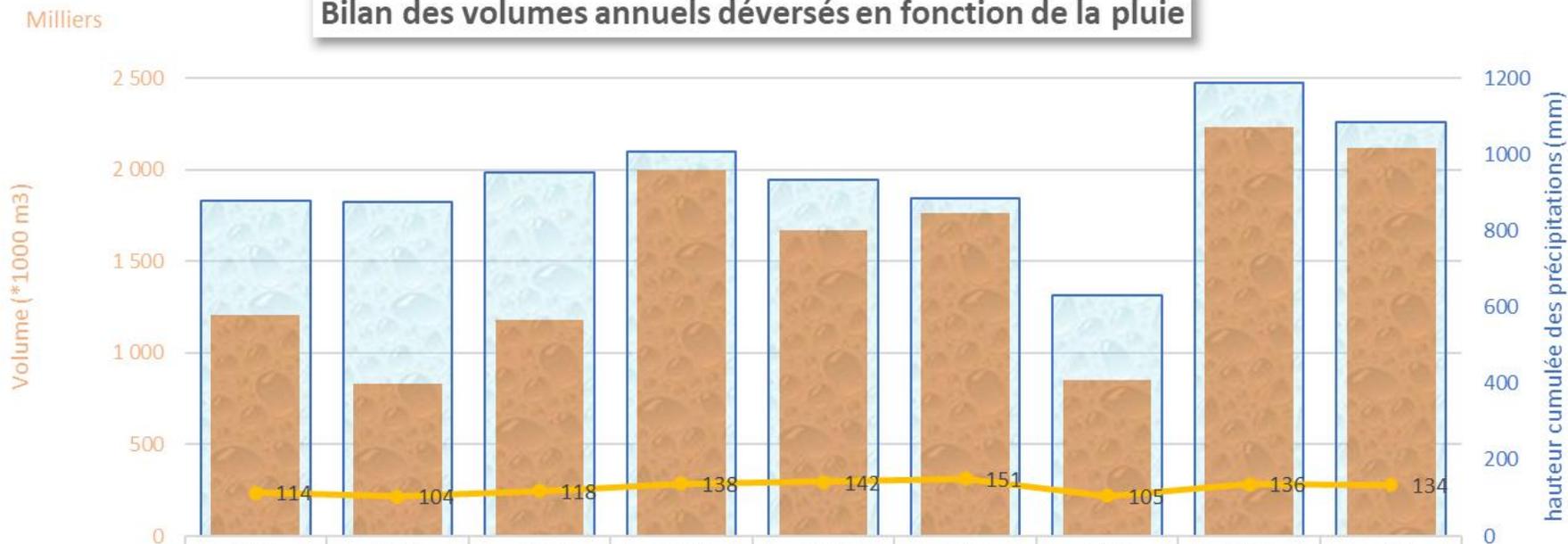
Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

Bilan des volumes annuels déversés en fonction de la pluie



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume A1 déversé (m3)	1 210 186,00	830 104,00	1 181 857,00	1 999 844,00	1 671 949,00	1 763 979,00	850 976,00	2 231 527,00	2 117 797,61
Pluvio annuelle moyenne (mm)	879	877	954	1009	935	884	631	1187	1083
Nb de déversoir équipé	9	9	9	10	14	15	15	15	15
Vj moyen déversé (m3/j)	10616	7982	10016	14492	11774	11682	8105	16408	15804
Nb jour de déversement	114	104	118	138	142	151	105	136	134

Déversement du réseau unitaire en temps de pluie :

Il s'agit du suivi des déversoirs d'orage dont les équipements d'instruments de métrologie ont été finalisés en 2021.

Le volume annuel déversé a diminué de l'ordre de 5,09 % (2 117 798 m³ en 2024 contre 2 231 527 m³ en 2023). Le nombre de jours de déversement a très légèrement diminué (134 en 2024 contre 136 en 2023). Ce résultat s'explique par une année 2024 légèrement moins pluvieuse qu'en 2023 et par les travaux de modernisation en cours au sein de la station d'épuration.

Grâce aux mesurent de la qualité des eaux déversées par temps de pluie, ces rejets représentent 3,3 % des flux de pollution produits par l'agglomération d'assainissement (moyenne sur les 5 dernières années). Le système de collecte de Limoges est donc conforme au regard de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 (< 5%).

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

évacuation des sous-produits du réseau et des micro-stations en 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de réception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

	Bassin d'orage des Casseaux		Moulin Blanc		Moulin Pinard et Pont de l'Aiguille				PRODUITS DE CURAGE DU RESEAU EN REGIE (réseaux, paniers, caniveaux)		PRODUITS DE CURAGE Marché SANICENTRE (gros collecteurs)		PRODUITS ISSUS DE L'ENTRETIEN DES POSTES ET STATIONS EXTERIEURES											
	Refus de dégrillage		Refus de dégrillage		Refus de dégrillage		Graisses		en kg	destination	en kg	destination	en kg	destination										
	en kg	destination	en kg	destination	en kg	destination	en kg	destination																
Janvier	3 960	Usine d'incinération (CEDLM)		Usine d'incinération (CEDLM)		Non quantifiables		Usine d'incinération (CEDLM)	12 420	Unité de méthanisation de Boisseuil	8 240	Matières de curage STEP		Matières de curage STEP	188 040	Matières de curage STEP								
Février																								
Mars			5 180																1 940					
Avril																			52 240					
Mai	2 740																		12 480					
Juin																			19 160					
Juillet					5 180														6 740					
Août																			15 080					
Septembre																			45 860					
Octobre					5 360														32 180					
Novembre																			19 260		38 860			
Décembre																			30 680		260			
TOTAL	6 700,00		15 720		-				169 920		280 640		94 420		1 669 360									
<i>moyenne</i>	<i>558,33</i>		<i>1 310</i>		-				<i>16 992</i>		<i>23 387</i>		<i>7 868</i>		<i>139 113</i>									

Nota : Les déchets de la station de Moulin Pinard et du poste de transfert du Pont de l'Aiguille sont collectés dans des big bags et pesés sur le site de la station d'épuration de Limoges.

CEDLM : Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (incinérateur)

STEP : Station d'épuration principale de Limoges



Lavage des sables dans la station d'épuration principale de Limoges.

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

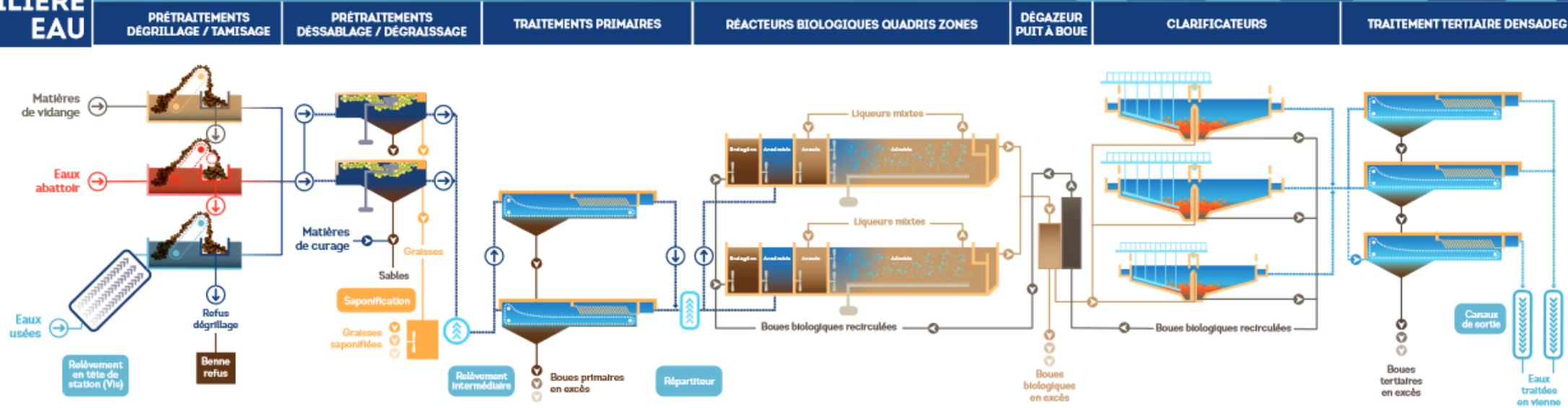
station d'épuration principale de Limoges - 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

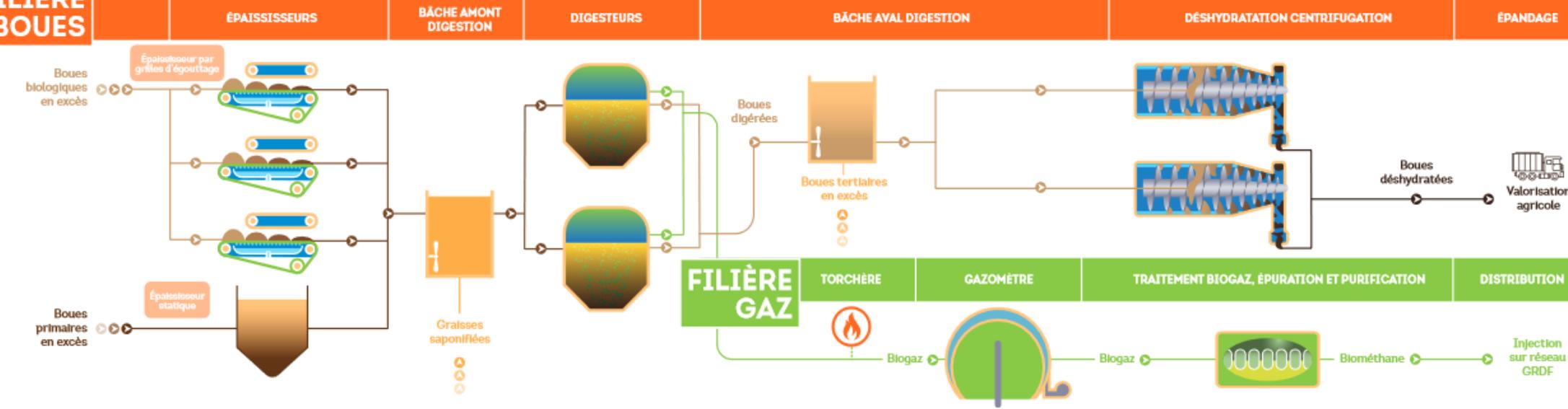
Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

FILIÈRE EAU



FILIÈRE BOUES



SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

Les références réglementaires nationales :

- Arrêté préfectoral du 12 mai 2000 autorisant la construction d'un bassin tampon dans le secteur des Casseaux sur les collecteurs unitaires d'assainissement d'Aigueperse, de Proudhon et d'Elisée Reclus.
- Arrêté préfectoral du 6 septembre 2001 autorisant l'épandage sur sols agricoles d'une partie des boues issues de la station d'épuration communale des eaux usées.
- Arrêté du 16 janvier 2002 – modifiant l'arrêté préfectoral d'autorisation du 5 août 1998 (allongement du délai pour la régularisation des conventions de raccordement des effluents non domestiques, allongement du délai pour le respect du nombre moyen annuel de 12 rejets de déversoirs d'orage au milieu naturel, modification de l'autosurveillance sur le cadmium).
- Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1.2 kg/j de DBO5.
- Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5. Cet arrêté remplace celui du 22 juin 2007.
- Arrêté du 24 août 2017 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 sus-mentionné.
- Arrêté du 26 décembre 2017, complémentaire à l'arrêté du 5 juillet 2011, relatif à la mise en place des campagnes de recherche des micropolluants (Recherche des Substances Dangereuses dans les Eaux).
- Arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19
- Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 sus-mentionné.
- Arrêté du 15 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.
- Décret n°2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants.
- Arrêté du 24 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Les références réglementaires locales :

- Arrêté préfectoral du 5 août 1998 autorisant la modernisation, l'extension et la mise aux normes européennes de la station d'épuration communale des eaux usées, le déversement des rejets de la station dans la rivière la Vienne.
- Arrêté du 5 juillet 2011 portant actualisation de l'autorisation d'exploiter le système d'assainissement de l'agglomération de Limoges.
- Arrêté préfectoral du 20 novembre 2020 portant actualisation de l'autorisation d'exploiter le système d'assainissement de l'agglomération de Limoges.
- Arrêté préfectoral du 28 octobre 2022 portant actualisation de l'autorisation d'exploiter le système d'assainissement de l'agglomération de LIMOGES (arrêté complémentaire RSDE).
- Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 16 décembre 2022 concernant la phase travaux de la modernisation de la station de traitement des eaux usées de l'agglomération de limoges.

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

Les références réglementaires locales (suite) :

- Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 1er juin 2023 concernant la suite des travaux de modernisation de la station de traitement des eaux usées.
- Arrêté préfectoral du 14 décembre 2023 portant prescriptions complémentaires à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2020 encadrant l'exploitation du système de traitement des eaux usées de Limoges de l'agglomération de Limoges (travaux de modernisation : réhabilitation du réacteur biologique A, raccordement du nouveau clarificateur et pose d'une vanne murale inter-cloison dans le répartiteur biologique).
- Arrêté préfectoral du 22 mars 2024 portant prescriptions complémentaires à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2020 encadrant l'exploitation du système de traitement des eaux usées de Limoges (travaux de modernisation : fin de réhabilitation du réacteur biologique A, pose d'une vanne inter-cloison sur répartiteur biologique et interventions sur des armoires électriques).
- Arrêté préfectoral du 6 juin 2024 portant prescriptions complémentaires à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2020 encadrant l'exploitation du système de traitement des eaux usées de Limoges (travaux de modernisation : fin de réhabilitation du réacteur biologique A et intervention sur le dégazeur).
- Arrêté préfectoral du 20 juin 2024 portant prescriptions complémentaires à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2020 encadrant l'exploitation du système de traitement des eaux usées de Limoges (travaux de modernisation : mise en place de ventouse sur liaisons Primaire-répartiteur biologique).
- Arrêté préfectoral du 22 novembre 2024 portant prescriptions complémentaires à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2020 encadrant l'exploitation du système de traitement des eaux usées de Limoges (travaux de modernisation : travaux de reprise de la conduite de refoulement du clarificateur C).



SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de réception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

AGEDI

Capacités nominales théoriques de référence

Equivalent Habitant	M ³ / j	Tonnes DBO5 / j
285 000	81 420	17

Quantité de pollution traitée

	DBO5*	DCO*	MES*	NGL*	PT*
Entrée Tonnes / j	7,87	20,46	10,23	1,90	0,25
Sortie Tonnes / j	0,80	2,93	1,35	0,65	0,09

Rendements moyens

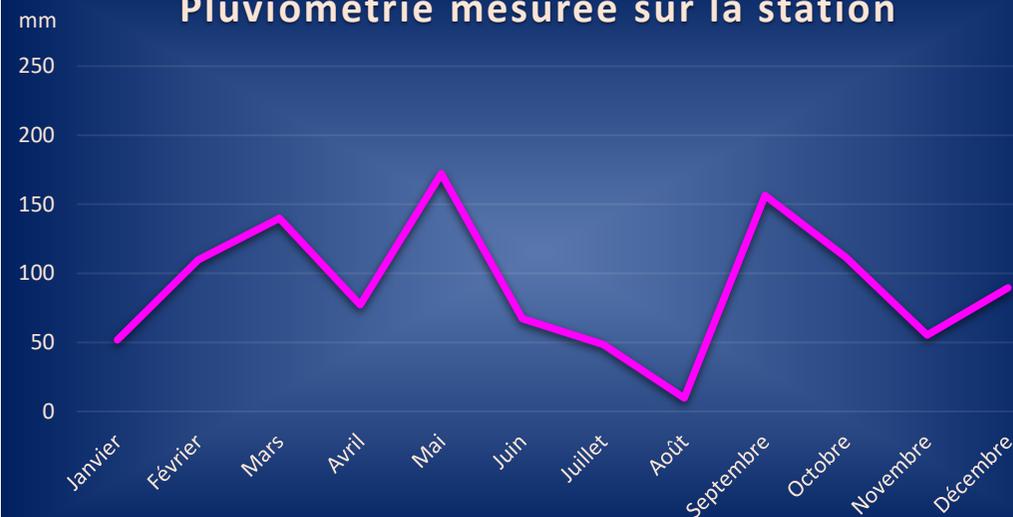
	DBO5	DCO	MES	NGL	PT
2020	96,8 %	92,3 %	95,6 %	83 %	83,6 %
2021	96,2 %	91,8 %	94,5 %	83 %	85 %
2022	97,4 %	93,5 %	95,8 %	84 %	83 %
2023	94,5 %	90,7 %	91,3 %	70,8 %	75,3 %
2024	90,0 %	85,8 %	87,2 %	65,7 %	62,2 %

Règles générales de conformité des rejets (selon arrêté préfectoral du 5 août 1998)

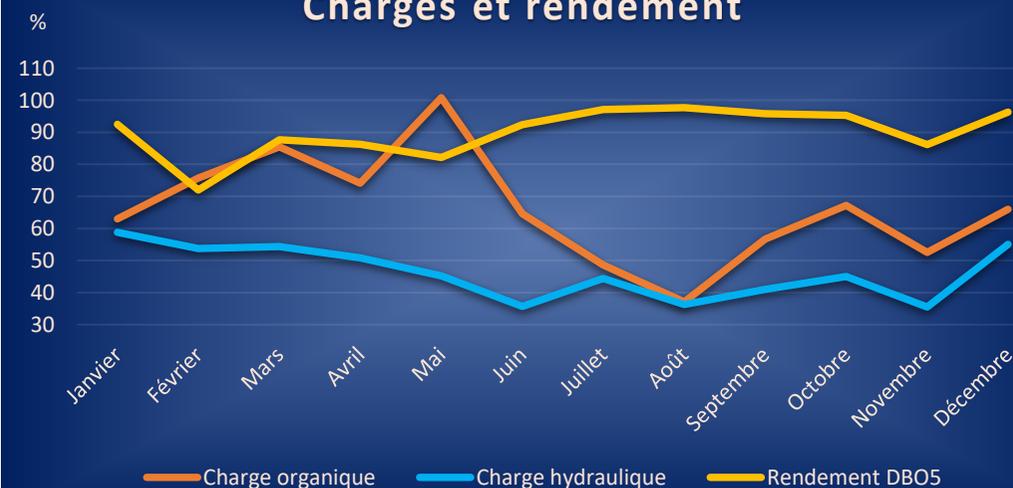
	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	PT
Concentrations mg/l	25	90	35	8	10	1
Rendements %	90	75	90	70	70	80

	2020	2021	2022	2023	2024
Moyenne annuelle charge hydraulique :	58,5 %	63,8 %	50,1 %	55,4 %	66,0 %
Moyenne annuelle charge organique :	52 %	52,1 %	54,6 %	56,1 %	46,3 %
Moyenne annuelle rendement en DBO5 :	96,8 %	96,2 %	97,4 %	94,5 %	90,0 %

Pluviométrie mesurée sur la station



Charges et rendement



Volume traité

18 200 550 m³ d'eaux usées ont été traitées en 2024 contre 15 881 030 m³ en 2023 soit une augmentation de 14,6 %.

Le débit d'entrée moyen en 2024 est de 53 721 m³/j (45 101 m³/j en 2023).

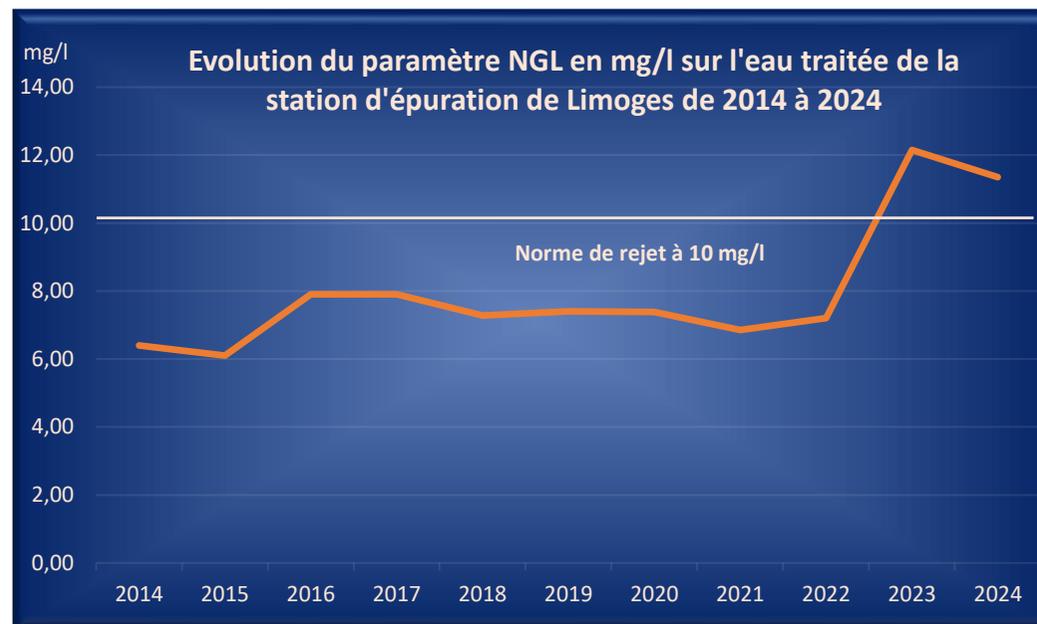
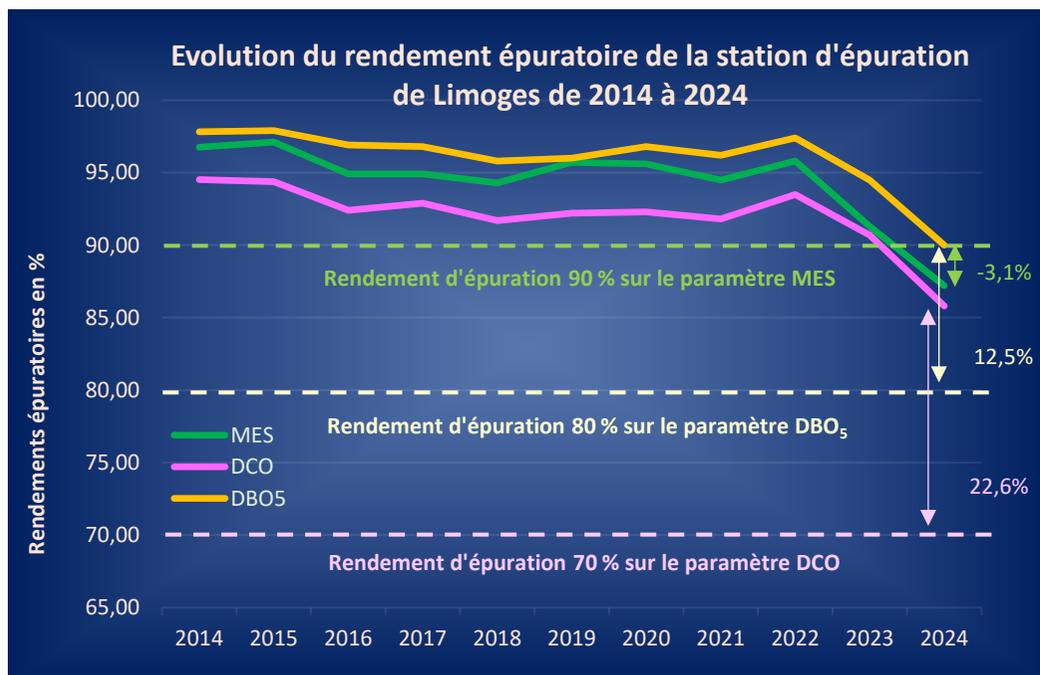
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I



Depuis avril 2016, les déversements en entrée de la station d'épuration (point A2, suivant le nouvel arrêté du 21/07/2015) sont pris en compte.

La baisse des performances épuratoires observée en 2024 est inhérente au fonctionnement en « mode dégradé » induit par les travaux de modernisation de la station. Au 1^{er} semestre 2025, un retour à des valeurs supérieures aux normes est en cours.

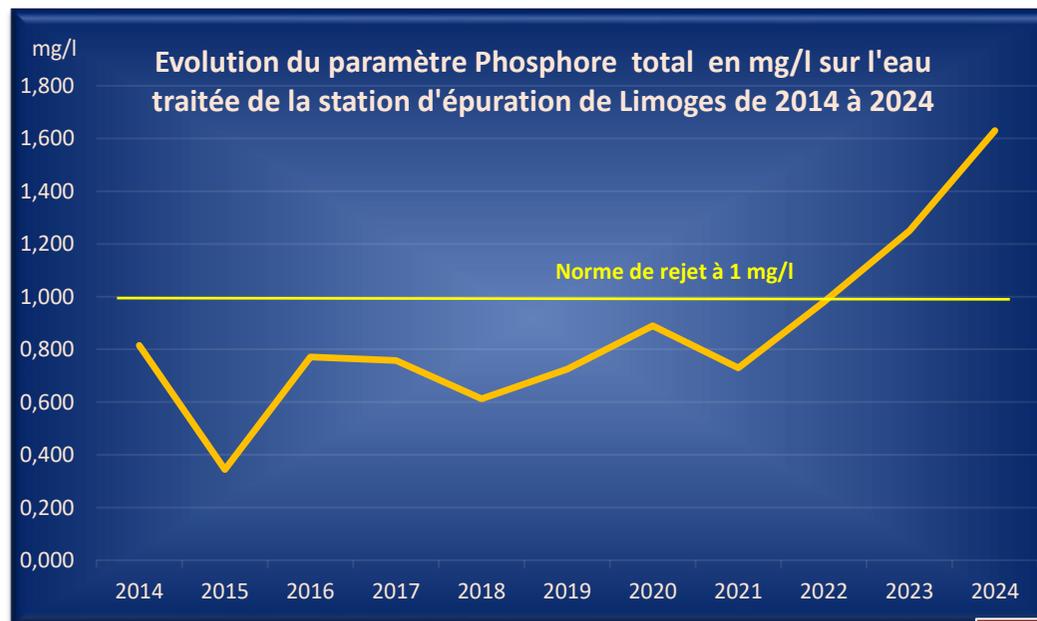
MES : matières en suspension

DCO : demande chimique en oxygène (= consommation en dioxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau)

DBO5 : demande biochimique en oxygène sous 5 jours (= quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques par voie biologique)

NGL : azote global

PT : phosphore total



SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

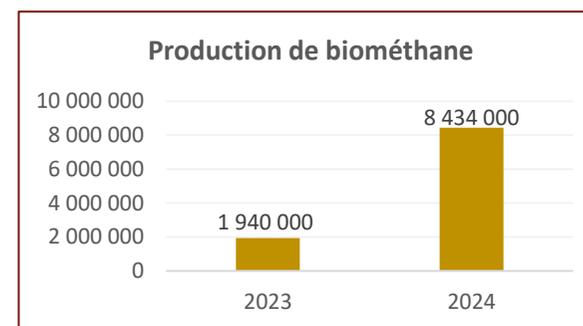
087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

	Consommation électrique de la STEP					Evolution 2023/2024
	2020	2021	2022	2023	2024	
Consommation en kWh	11 360 677	11 451 070	11 316 040	10 744 056	8 654 940	-19,4%
Coûts € HT	1 046 985	1 057 841	1 857 171	3 154 715	1 588 130	-49,7%

	Consommation en gaz naturel de la STEP				
	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation des digesteurs + centrifdry + filtres presses en kWh	2 155 180	871 606	1 221 096	40 798	236
Consommation atelier de centrifugation en kWh	0	0	0	0	156 642
Coût total en € HT	65 468 €	43 281 €	83 489 €	11 526 €	16 809 €

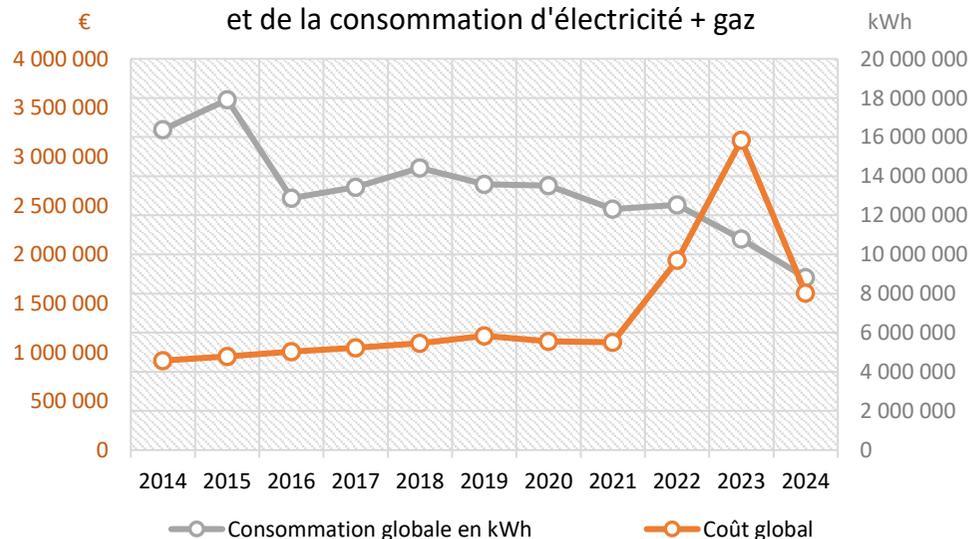
La consommation en électricité sur la station est en diminution de 19,4 %. Le ratio pour 1 000 m³ d'eau traitée s'établit à 475,5 kWh soit une baisse de 29,7 % par rapport à 2023 (676,5 kWh).

La consommation totale en gaz naturel s'établit à 156 812 kWh en 2024. Dans le cadre des travaux de modernisation, les filtres presses et l'atelier Centridry ont été supprimés et remplacés par des centrifugeuses, moins énergivores. L'utilisation du gaz de ville a également été arrêtée sur le digesteur 4 000 m³ au profit d'une pompe à chaleur sur les eaux traitées.

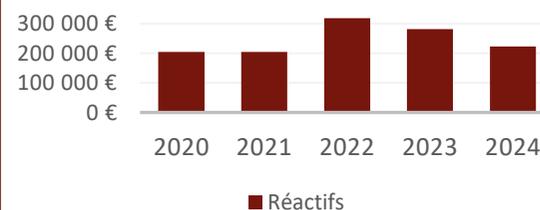


Le volume de biométhane produit et injecté au réseau GRDF pour l'année 2024 est de 773 899 Nm³. Cette production correspond à l'équivalent de 8 433 511 kWh PCS (*Pouvoir Calorifique Supérieur = unité de mesure pour évaluer l'énergie contenue dans le gaz*).

Comparaison des évolutions du coût et de la consommation d'électricité + gaz



Evolution des dépenses de réactifs



Dépenses de réactifs : **223 375 € HT** soit une diminution de **20,6 %** par rapport à 2023 (281 414 € HT).

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

Détail mensuel des débits et charges

	DEBIT m ³ /J	ENTREE TOTALE					SORTIE TOTALE					RENDEMENTS TOTAUX				
		DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NGL %	Pt %
Janvier	51 294	9 996	24 150	12 067	1 895	271	753	3 168	1 746	808	94	92,5	86,9	85,5	58,7	65,2
Février	61 625	9 136	23 439	12 181	1 801	270	2 559	6 873	3 401	907	137	72,0	70,4	71,8	51,2	48,3
Mars	69 652	9 225	23 696	11 848	1 921	257	1 128	3 777	1 937	1 002	82	87,7	83,9	83,5	49,5	66,8
Avril	60 330	8 641	21 184	10 641	1 872	269	1 175	3 477	1 725	858	85	86,3	83,4	83,6	56,2	67,9
Mai	82 071	7 682	19 800	10 330	1 867	240	1 281	5 276	2 735	996	147	82,2	72,1	72,2	47,9	36,1
Juin	52 587	6 065	16 625	8 417	1 768	258	457	2 077	793	545	90	92,4	87,5	90,6	70,6	65,2
Juillet	39 565	7 546	18 533	9 403	1 644	249	219	1 358	320	399	53	97,1	92,7	96,6	76,8	78,7
Août	30 197	6 167	17 147	8 802	1 554	205	142	1 000	195	217	23	97,7	94,2	97,8	86,4	88,9
Septembre	46 164	6 965	17 521	8 105	1 588	194	295	1 462	375	390	102	95,8	91,7	95,4	76,5	46,9
Octobre	54 734	7 645	21 168	11 001	1 858	234	357	1 705	602	368	68	95,3	91,9	94,5	80,9	70,5
Novembre	42 733	6 033	19 666	9 526	1 075	243	835	3 771	2 076	864	156	86,2	80,8	78,2	56,3	35,6
Décembre	53 704	9 345	22 577	10 413	1 961	246	337	1 248	366	481	65	96,3	94,4	96,4	77,7	74,8
Moyenne	53 721	7 871	20 459	10 228	1 733	245	795	2 933	1 356	653	92	90,0	85,8	87,2	65,7	62,2



Refus de dégrillage - STEP principale de Limoges

Evacuation des sous-produits

	Refus de dégrillage		Sable lavé STEP		Refus de trommel		Graisses		Sable valorisé	
	en kg	destination	en kg	destination	en kg	destination	en kg	destination	en kg	destination
Janvier	14 580		21 660		14 740		0		60 260	
Février	11 900		10 380	Valorisation en	15 600		0		0	
Mars	18 220		30 380	qualité de	16 280		0		0	
Avril	15 160	CEDLM	21 420	matériau	13 120	Centre	0		0	
Mai	15 580	(Centrale	20 020	de remblai ou	7 200	d'Enfouis-	0	Sur site -	71 540	Chantiers
Juin	12 080	Energie	0	évacuation en	0	sement	0	Traitement sur	19 560	de la
Juillet	21 520	Déchets	0	décharge	0	Technique	0	l'ouvrage	0	Direction du
Août	9 620	de Limoges	0	(CET de Alvéol à	0	d'Alvéol à	0	Biomaster	0	cycle de l'eau
Septembre	13 680	Métropole)	30 900	Peyrat-Bellac)	5 540	Peyrat-Bellac	0		0	
Octobre	17 280		29 940	pour les lots	12 440		0		0	
Novembre	14 140		19 960	non-conformes	6 700		0		0	
Décembre	14 620		19 960		20 000		0		0	
TOTAL	178 380		204 620		111 620		0		151 360	
<i>moyenne</i>	<i>14 865</i>		<i>17 052</i>		<i>9 302</i>		<i>0</i>		<i>50 453</i>	

En **2024**, les prétraitements ont généré plus de **204,6 tonnes de sable** (161 tonnes en 2023) traitées sur l'atelier matière de curage. **151,4 tonnes de sable lavé** ont été valorisées.

Au niveau des refus de dégrillage, la station principale en a produit **178,4 tonnes** (161 tonnes en 2023) incinérées en totalité à la CEDLM.

Le volume des refus de Trommel issus de l'atelier des matières de curage s'élève à **111,6 tonnes** contre 98 tonnes l'année précédente. Ces refus sont ensuite dirigés vers un centre de transit avant d'être traités dans un centre spécialisé.

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Production et évacuation des boues d'épuration							
	Boues déshydratées (centrifugeuse HP) valorisées en compostage (transport SUEZ RV)			Boues déshydratées (centrifugeuse HP) incinérées			TOTAL BOUES COMPOSTEES
	Tonnes brutes	Tonnes de matière sèche	destination	Tonnes brutes	Tonnes de matière sèche	destination	
Janvier	571,34	136,44	Plateforme de Berneuil "FERTILIMOUSIN " (87)	0,00	0,00	Incinérateurs VERNEA (63), DOUZAT (16), LACQ (64), BASSENS (33)	136,44
Février	639,14	166,05		0,00	0,00		166,05
Mars	723,10	188,15		0,00	0,00		188,15
Avril	688,56	169,80		0,00	0,00		169,80
Mai	638,10	160,80		0,00	0,00		160,80
Juin	441,70	111,88		0,00	0,00		111,88
Juillet	636,70	161,09		0,00	0,00		161,09
Août	662,64	165,99		0,00	0,00		165,99
Septembre	718,34	177,09		0,00	0,00		177,09
Octobre	890,18	212,35		0,00	0,00		212,35
Novembre	831,52	192,97		0,00	0,00		192,97
Décembre	700,28	160,16		0,00	0,00		160,16
TOTAL	8 141,60	2 002,77		0,0	0,0	2 002,77	



Plateforme de Berneuil

En 2024, le traitement des eaux usées sur la station d'épuration principale de Limoges a généré **2 002,7 Tonnes** de boues d'épuration soit une baisse de **17,6 %** par rapport à 2023 (2 429,5 Tonnes).

La totalité des boues d'épuration produites a été valorisée en compostage. Aucune boue n'a été incinérée ni mise en centre d'enfouissement technique de classe II.



Plateforme de Berneuil

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2024

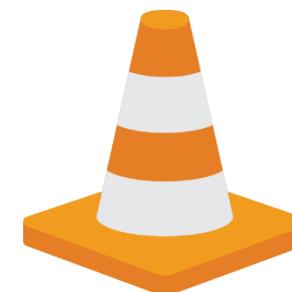
Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Opérations de maintenance réalisées en 2024 sur la station :

- Février 2024 :** Vidange de la file A pour curage et remplacement des équipements dans la zone aérée.
Remise en route de la file de traitement biologique B avec de nouvelles rampes avec diffuseurs fines bulles.
- Mars 2024 :** Arrêt de l'ancien système de traitement des graisses et démarrage du nouveau système de saponification
- Juin 2024 :** Remise en service de la file de traitement biologique A et démarrage du 3^{ème} clarificateur
Acquisition d'un 2nd groupe de pompage mobile d'une capacité de 560 m³/h.
- Juillet - Octobre 2024 :** Démolition des anciens ouvrages vétustes
- Décembre 2024 :** Création de la voie d'accès au 3^{ème} clarificateur.



Démolition des anciens ouvrages vétustes



Nouvelles rampes avec diffuseurs fines bulles



Nouveau groupe de pompage

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

AGEDI

Travaux de modernisation et d'optimisation énergétique de la station :

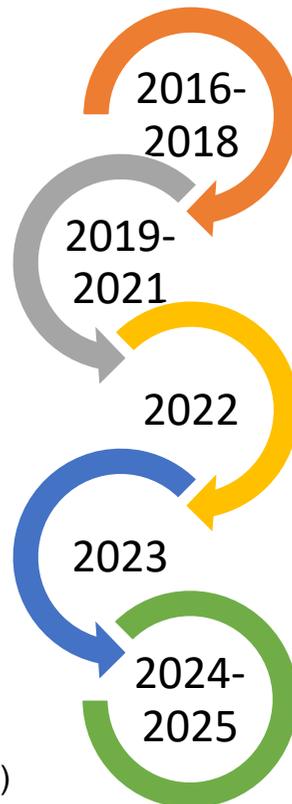


Objet des travaux:

- Destruction d'une partie de l'ancienne file
- Construction du **troisième clarificateur**
- Construction du **décanteur primaire**
- **Remplacement d'un digesteur** (traitement du biogaz)
- Réfection des **bassins d'aération**, poste de **relèvement intermédiaire** et **puits à boue supplémentaire**



Biométhane valorisé à partir de 2023 :
objectif prévisionnel de 10,3 Gwh/an soit
environ 700 000 € / an de gain



2017 : Etude d'opportunité du cabinet Merlin

2018 : Notification du marché de Maitrise d'œuvre, études complémentaires

2019 : Relance de la consultation du marché de travaux avec négociations

2021 : Génie-civil des nouveaux équipements

2022 : Création du 3^{ème} clarificateur, mise en place des équipements mécaniques et électriques sur les installations, mise en place de l'unité mobile de déshydratation des boues (UMDB)

2023 : mise en route progressives des nouveaux équipements et début d'injection du biométhane au réseau GRDF.

2024 : **correction des dysfonctionnements et mise en route des derniers équipements**

2025 : levée des dernières réserves et prévision de réception



Pour plus d'informations -> <https://www.step-lm.fr>

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

PARTENAIRES

LE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Coût de l'opération (au 31/12/2024 révisions des prix comprises) : travaux - études - contrôle = 30 597 421 € HT

Dont travaux : 29 667 925 € HT

Agence de l'eau Loire Bretagne : 13 521 354 € HT – 44,2 %

Limoges Métropole : 17 076 067 € HT – 55,8 %

LES ACTEURS DU PROJET

Maître d'ouvrage : Limoges Métropole / Maîtrise d'œuvre : Egis Eau – OIEau – Atelier 4

ENTREPRISES

. **OTV SUD OUEST** (Mandataire, process associé à la file boues dont la digestion – Automatisation sur l'ensemble de l'usine) . **SOURCES** (Process associé à la file eau) . **EIFFAGE Génie Civil** (gros œuvre, VRD) . **EIFFAGE Construction** (Second œuvre) . **Système WOLF** (Génie civil ouvrages hydrauliques) . **EIFFAGE Energie** (Electricité) . **SAPOVAL** (Unité de saponification) . **SADE** (Réseaux)

BUREAU DE CONTRÔLE : **Qualiconsult** (contrôle technique) . **Geotec** (contrôle géotechnique)

COORDINATEUR Santé- Sécurité : **Cabinet Duboc**

LA STATION D'ÉPURATION PRINCIPALE



LES GRANDES ETAPES DES TRAVAUX*



* Données à titre prévisionnel



SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2024



Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

Conventions de raccordement d'effluents non domestiques :

Dans le but de caractériser et d'appliquer une surveillance de la pollution des industriels raccordés sur ce système d'assainissement, un suivi des rejets d'eaux usées non domestiques est assuré par l'élaboration et le suivi de conventions de déversement formalisés auprès des établissements raccordés au système de collecte de la station principale de Limoges.

En 2024, les conventions de déversement ont été révisées pour : imprimerie DISA PRINT PLV à Limoges, Madrange Crézin-Feytiat, Madrange La Valoine-Limoges, l'entreprise de fabrication de produits céramiques GEBERIT à Limoges, l'entreprise de production de médicaments cliniques injectables CATALENT France à Limoges, l'entreprise de fabrication de garnitures d'embrayage VALEO à Limoges.

Suivi des industriels avec rejets les plus significatifs :

L'Abattoir de Limoges Métropole : Renouvellement de la convention de déversement en 2024 pour une durée de 3 ans. La direction du Cycle de l'Eau et l'abattoir de Limoges Métropole sont en relation afin de déterminer et d'améliorer les systèmes de prétraitement des effluents. Comme évoqué dans la convention établie, l'industriel doit poursuivre ses démarches déjà engagées en vue de réduire notamment l'arrivée récurrente de macrodéchets à l'entrée de la station d'épuration.

Laiterie Les Fayes – Terra Lacta : Cet industriel a procédé à une délocalisation de ses activités sur un site nouvellement créé à la Grande Pièce Zone Nord à Limoges, toujours raccordé au même système d'assainissement. Les unités de production ont déménagé progressivement entre mai-juin 2024. Les effluents issus du process de fabrication transitent par une file de traitement comportant des étapes de neutralisation et dégraissage. Cette filière de traitement sera complétée courant 2025 par des équipements complémentaires et prévoit une réutilisation d'eaux usées traitées. Une unité de méthanisation est également en cours de réalisation, pour une mise en service de l'ensemble des équipements complets de traitement fin du 1er semestre 2025.

1^{er} semestre 2024 à Isle : en moyenne, sur les derniers mois de production, les volumes rejetés étaient en dessous de 200 m³/j et le flux de pollution en DCO d'environ 388 kg/j (583,35 kg/j en 2023).

2^{ème} semestre 2024 sur le nouveau site de Limoges : sur les premiers mois d'activité, les concentrations en DBO et DCO dépassent les valeurs classiques édictées dans les conventions de déversement formalisées. Une réduction des flux de pollution est attendue à la mise en service de la filière complète d'assainissement de l'industriel. L'industriel a transmis les résultats d'autosurveillance, hebdomadairement, aux services de Limoges Métropole.

Madrange — site Crézin Feytiat : Le débit journalier moyen sur l'année a diminué par rapport à 2023 (206 m³/j en 2024 pour 351 m³/j en 2023). Des dépassements des concentrations admissibles en DCO et DBO5 sont encore intervenus. Toutefois, les flux autorisés édictés dans la convention de déversement en vigueur ont été respectés. Ces flux sont en diminution en moyenne annuelle par rapport à 2023 (flux moyen annuel en DBO5 de 262.6 Kg/j et en DCO de 488.9 Kg/j). Un renouvellement de l'arrêté et de la convention de déversement a été réalisé en 2024.

Madrange—site la Valoine Limoges : Des dépassements réguliers des valeurs limites édictées par la convention de déversement tant en concentration qu'en flux rejetés ont à nouveau été constatés en 2024. Les niveaux de volumes rejetés en moyenne annuelle sont très proches de ceux de 2023 (265 m³/j en 2024 pour 263 m³/j en 2023). Les valeurs en flux moyens annuels sont équivalents à ceux de 2023 et dépassent les valeurs édictées dans la convention de déversement (848 Kg/j en DCO sur 2024 pour 841 Kg/j en 2023 et 448Kg/j en DBO5 sur 2024 pour 410 Kg/j en 2023). Un renouvellement de l'arrêté et de la convention de déversement a été réalisé en 2024.

Démarche de recherche des substances dangereuses dans les eaux et les boues :

Démarche de contrat de collaboration et de recherche avec l'Université de Limoges, le Centre technique de l'eau, l'entreprise Ecométrique et le bureau d'études Altéréo afin de permettre la réalisation du diagnostic amont tout en favorisant la recherche et le développement de solutions pour mieux caractériser les effluents d'assainissement.

3 campagnes de mesures seront réalisées en 2025 sur 5 bassins versants ce qui représentera 15 prélèvements.

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

Effacité du système d'assainissement de Limoges en 2024 :

ESTIMATION DES FLUX DE POLLUTION DEVERSEE

	MES(kg)	DCO(kg)	DBO5(kg)	NTK(kg)	Pt(kg)
Total de la pollution déversée en Vienne en kg	296 421	457 399	129 331	26 402	4 101
Total de la pollution mesurée (A2 compris) en entrée STEP en kg	3 777 635	7 546 787	2 946 222	682 174	88 162
Rendement d'efficacité du réseau de collecte	92,7%	94,3%	95,8%	96,3%	95,6%

Cela correspond au pourcentage de pollution collectée par le réseau et transférée à la station d'épuration soit :

$$\frac{\text{Pollution mesurée en entrée STEP (A3+A2)}}{\text{Pollution mesurée en entrée STEP + Pollution déversée en Vienne}} \times 100$$

Rendements épuratoires de la STEP	87,20%	85,80%	90,10%	80,90%	62,10%
Pollution éliminée par la Step en kg	3 294 098	6 475 143	2 654 546	551 879	54 749

Soit : Pollution mesurée en entrée Station d'épuration x Rendement épuratoire

Rendement global d'efficacité du système d'assainissement	80,86%	80,90%	86,31%	77,89%	59,34%
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Cela correspond au pourcentage de pollution collectée par le réseau, éliminée par la Station d'épuration soit :

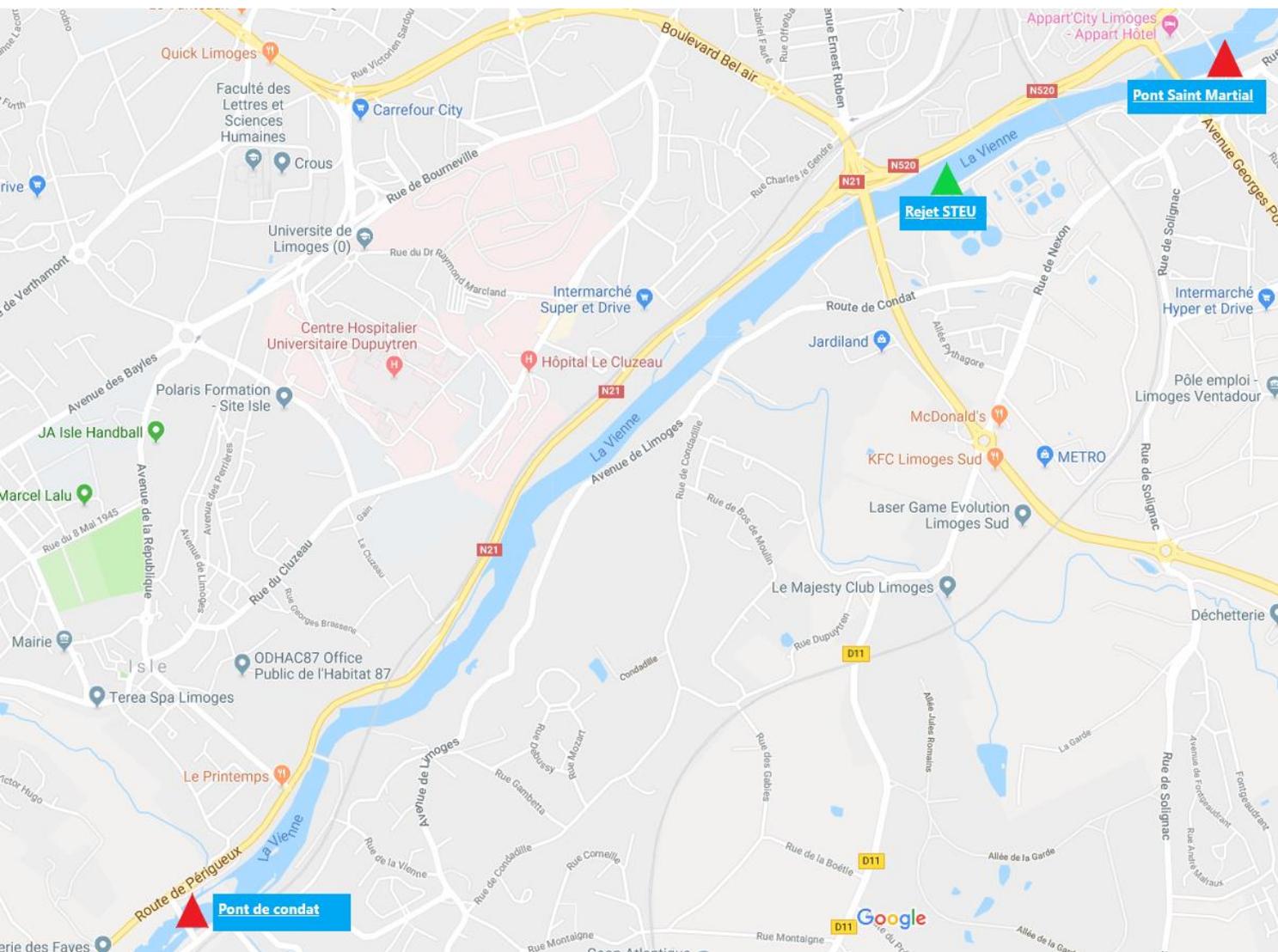
$$\frac{\text{Pollution éliminée par la STEP}}{\text{Pollution mesurée en entrée STEP + Pollution déversée en Vienne}} \times 100$$

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES suivi du milieu récepteur : la Vienne - 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I



Des prélèvements instantanés et analyses sont réalisés en amont (Pont Saint-Martial) et en aval (Pont de Condat) du rejet de la station d'épuration. Le suivi est mensuel.

Dans le cadre des travaux de modernisation, des analyses renforcées ont été effectuées durant les phases de « modes dégradés » permettant un suivi plus régulier du milieu récepteur.

Au vu des résultats d'analyse enregistrés entre l'amont et l'aval de la station d'épuration, les eaux traitées rejetées par la station n'ont pas engendré d'impact significatif sur le milieu récepteur sur l'année 2024.



SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT > 1000 EH

Bilans 2024

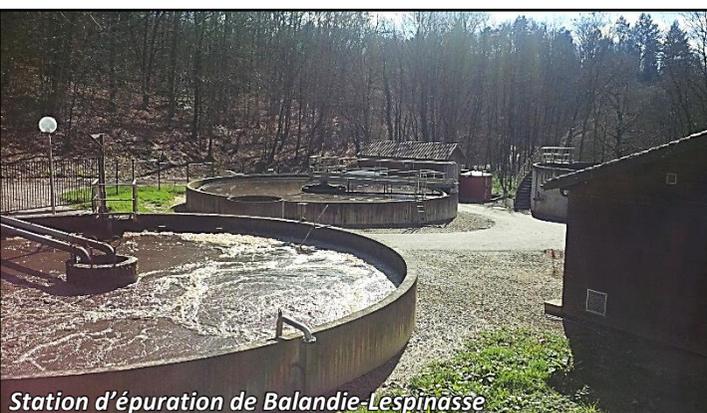
Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Bilans hydrauliques et organiques :

Code site	Dénomination	Commune	Capacité nominale			2024										Conformité 2023	Observations
						Pluviométrie annuelle mm	Charge hydraulique moyenne	Charge organique moyenne	Volume annuel traité m ³	Débit moyen entrant m ³ / j	Rendements moyens						
			EH	m ³ / j	kg DBO5 / j						DBO5	DCO	MES	NGL	PT		
SYS 901	STEP Balandie-Lespinasse	Verneuil sur Vienne	3 500	700	210	1 209	76%	41%	193 132	528	97%	93%	95%	39%	66%	Conforme	
SYS 150	STEP du Roseau	Boisseuil	3 000	290	180	1 208	149%	30%	154 629	374	97%	95%	95%	66%	80%	Non-conforme	La non-conformité 2023 porte sur de mauvaises performances épuratoires sur l'azote et le phosphore
SYS 255	STEP Solignac - Le Vigen	Condat sur Vienne	1 500	225	90	1 031	189%	25%	134 709	389	96%	91%	96%	36%	24%	Conforme	
SYS 225	STEP Chaptelat - Le Bourg	Chaptelat	1 100	165	66	1 209	139%	21%	74 219	215	98%	89%	96%	56%	41%	Conforme	
SYS 750	STEP Moulin de Gourly	St Just le Martel	1 100	130	66	1 095	258%	28%	122 748	335	97%	91%	97%	39%	67%	Non-conforme	La non-conformité 2023 porte sur le déversement en tête de station de 15 % des volumes arrivant lors des événements pluvieux exceptionnels.



Station d'épuration de Balandie-Lespinasse à Verneuil-sur-Vienne



Station d'épuration du Bourg à Chaptelat



Station d'épuration Moulin de Gourly à St-Just-le-Martel

SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT > 1000 EH

Bilans 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025
Date de réception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Bilans énergétiques et consommation de réactifs :

Code site	Dénomination	Commune	2024				
			Consommation énergétique annuelle kWh	Consommation énergétique en kWh / m ³ d'eaux usées traitées	Consommation annuelle de réactifs en kg		Consommation de réactifs en kg / m ³ d'eaux usées traitées
					Chlorure Ferrique	Polymère	
SYS 901	STEU Balandie-Lespinasse	Verneuil sur Vienne	132 494	0,69	11 256	250	0,06
SYS 150	STEU du Roseau	Boisseuil	100 680	0,65	7 722	0	0,05
SYS 255	STEU Solignac - Le Vigen	Condat sur Vienne	0	0,00	0	0	0,00
SYS 225	STEU Chaptelat - Le Bourg	Chaptelat	0	0,00	0	0	0,00
SYS 750	STEU Moulin de Gourly	St Just le Martel	37 469	0,31	3 700	0	0,03

Bilans production et évacuation des boues :

Code site	Dénomination	Commune	2024	
			Quantité de boues extraites en tonnes de MS	Quantité de boues épandues ou compostées en tonnes de MS
SYS 901	STEU Balandie-Lespinasse	Verneuil sur Vienne	21,9	27,67
SYS 150	STEU du Roseau	Boisseuil	25,2	28,5
SYS 255	STEU Solignac - Le Vigen	Condat sur Vienne	0	0
SYS 225	STEU Chaptelat - Le Bourg	Chaptelat	0	0
SYS 750	STEU Moulin de Gourly	St Just le Martel	9	0



SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT Limoges Métropole 1/2

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

En 2022, Limoges Métropole a lancé la réalisation d'un schéma directeur assainissement sur l'ensemble de son territoire, pour un montant total de 1 133 903 € HT subventionné à hauteur de 50% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Dans un premier temps, l'étude porte sur le système d'assainissement principal de Limoges (2023-2025) qui concerne les communes de Limoges, Bonnac-la-Côte, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Palais/Vienne, Le Vigen, Panazol, Rilhac Rancon et Bosmie Aiguille. Les objectifs sont les suivants :

- Respect des obligations réglementaires (Arrêté du 21/07/2015 modifié)
- Renforcer les connaissances patrimoniales
- Identifier les dysfonctionnements du système
- Rechercher, quantifier, et réduire les eaux claires parasites présentes dans le système
- Définir les besoins d'évolution des ouvrages en rapport aux dysfonctionnements repérés et au développement urbain, en synergie avec l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.
- Définir un programme d'actions et travaux chiffré et hiérarchisé à échéance 10/15 ans.



Dans un second temps, l'étude sera réalisée à l'échelon communautaire soit 20 communes et 53 systèmes d'assainissement (2025-2026) et comprendra la révision du zonage d'assainissement et l'élaboration du schéma directeur global d'assainissement.

Phasage de l'élaboration du schéma directeur assainissement du système principal de Limoges



Mission 1

Etat des lieux et pré-diagnostic

Mars 2023 – Février 2024



Mission 2

Campagne de mesures

Novembre 2023 – Mai 2024



Mission 3

Investigations complémentaires

Juin 2024 – Avril 2025



Mission 4

Bilan de fonctionnement du système d'assainissement

Octobre – Décembre 2024



Mission 5

Propositions d'amélioration du système et élaboration du Schéma Directeur

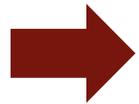
Janvier - Avril 2025

Avancées de l'étude en 2024 :



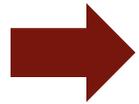
Mission 1 :

Des reconnaissances de terrain ont permis d'établir un état des lieux du système d'assainissement au niveau des infrastructures et du patrimoine. Des levés topographiques et des prises de côtes ont également été réalisées afin d'obtenir une connaissance approfondie des réseaux et des ouvrages.



Mission 2 :

Une campagne de mesures a été réalisée sur 5 mois consécutifs. Elle a été suivie par un important travail d'analyse des données provenant de l'autosurveillance et du déploiement complémentaire de 57 points de mesures créés pour cette opération. Cette campagne constitue un véritable socle de connaissances qui a servi à la réalisation de la modélisation mathématique du fonctionnement des réseaux à l'aide d'un logiciel dédié (PCSWMM). Cette modélisation a pour finalité de permettre par la suite la simulation de différents scénarii d'améliorations du fonctionnement des réseaux.



Mission 3 :

Afin d'identifier plus précisément et de caractériser les secteurs d'apports en eaux claires parasites, plusieurs séries d'investigations complémentaires ont été menées : 28 inspections nocturnes, 5,8 km d'inspections de réseaux visitables et près de 20 km d'inspections télévisées des réseaux non visitables.



Mission 4 :

Un bilan de fonctionnement a été établi et des grands axes d'amélioration de fonctionnement du système d'assainissement ont été définis sur la base des dysfonctionnements et anomalies ayant pu être identifiés au travers les opérations précitées. En parallèle de cette étude diagnostic, une analyse du risque de dysfonctionnement de chaque composant des parties collecte et traitement du

système d'assainissement a été réalisée. Cette analyse réglementaire, effectuée selon la méthode AMDEC, a permis de répertorier les défaillances potentielles des équipements, d'en déterminer les causes et les effets sur le système d'assainissement et de proposer des solutions de réduction optimisée des risques.



DEMARCHE ISO 9 001 et 45 001 objectifs de certification

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

La direction du cycle de l'eau met en œuvre une démarche globale de management de la qualité, de la santé / sécurité et de l'environnement. Ces démarches font l'objet de certifications annuelle selon les référentiels ISO 9 001 et ISO 45 001, suivant un cycle de 3 années comprenant un audit initiale (ou de renouvellement), puis 2 audits de suivi du périmètre certifié. Dans le cadre d'un déploiement maîtrisé, les certifications font l'objet d'extensions soit par l'intégration au périmètre de nouvelles activités ou de sites géographiques.

Objectifs et actions majeures à mener :



QUALITE (Q)

- Pérenniser la confiance et la satisfaction des usagers et partenaires ;
- Maîtriser les coûts du service en vue de proposer les meilleurs tarifs ;
- Garantir la fiabilité et la continuité des services sur le territoire ;
- Entretien et moderniser les installations tout en améliorant les méthodes de travail.



SECURITE (S)

- Maîtriser les situations d'urgences ;
- Améliorer l'information des agents sur leurs risques professionnels et les moyens de protection ;
- Sécuriser les postes de travail ;
- Etendre la certification.

ENVIRONNEMENT (E)

- Maîtriser les consommations énergétiques et recourir aux énergies renouvelables;
- Maîtriser les consommations des produits de traitements ;
- Apporter les outils ainsi que les solutions nécessaires et préalables aux développements urbains futurs ;
- Préserver et améliorer la biodiversité

Ces objectifs sont déclinés au cœur de nos activités au travers d'actions notables annuelles ci-après, visant à développer nos certifications, synonymes de reconnaissance officielle de notre savoir-faire et des démarches d'amélioration continue dans nos services.

Q

- Déploiement de la cyber sécurité / plan de sureté et d'ultime secours;
- Coordination fonctionnelle avec les services de Limoges Métropole sur le projet BHNS ;
- Projet hydroélectrique sur le réseau d'adduction
- Démarrage de l'étude sur les schémas directeurs EAU et ASSAINISSEMENT, et préparation CCTP
- Optimisation du SIG..

S

- Thématique et formation « ATEX»;
- ATEX à la STEP;
- Signalétique des véhicules SPANC.

E

- Achèvement des travaux de modernisation et de sécurisation de la station d'épuration de Limoges ;
- Déploiement de l'approche système assainissement (surveillance, respect des délais réglementaires suite à l'arrêt du 21/07/2015 « rapports » « diagnostics »);
- Organisation du service contrôle vente de raccordements d'assainissement collectif;
- Participation à l'évènement eau Territoire en transition hydrique (du 10 au 12 octobre 2024);
- Mettre en œuvre des programmes du contrat territorial en milieux aquatiques planifiés sur 10 ans;
- Création de la trame brune

2
0
2
4

Les grandes étapes historique des démarches :

- Année 2006 : Initiation de la démarche ISO 9 001 pour l'assainissement
- Année 2007 : Certification ISO 9 001 de l'administration générale et Études et Travaux Neufs.
- Année 2009 : Extension de la certification ISO 9 001 aux activités de la Station d'Épuration et du Réseau d'Assainissement.
- Année 2010 : Initiation de la Démarche sécurité suivant OHSAS 18 001 pour la Station d'Épuration de Limoges. Certification ISO 9 001 pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.
- Année 2012 : Double certification ISO 9 001 et OHSAS 18 001 pour la Station d'Épuration de Limoges. Initiation de la démarche OHSAS 18 001 au Réseau d'Assainissement.
- Année 2014 : Extension de la certification ISO 9 001 aux activités des Espaces Naturels — Extension de la certification OHSAS 18 001 aux activités du réseau d'assainissement.
- Année 2015 : Extension de la démarche OHSAS 18 001 à l'ensemble des sites extérieurs d'assainissement.
- Année 2018 : Extension de la démarche OHSAS 18 001 aux activités du SPANC.
- Année 2020 : Audit de suivi ISO 9 001 et passage de l'OHSAS 18 001 à l'ISO 45 001 Système de management de la santé et de la sécurité au travail sur le périmètre certifié.
- Année 2024: Audit de suivi ISO 9 001 et ISO 45 001.

ENQUETE DE SATISFACTION TRIENNALE réalisée en 2023

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de réception de l'AR: 17/09/2025

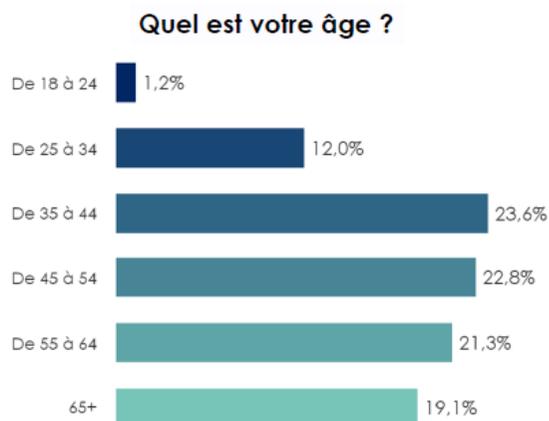
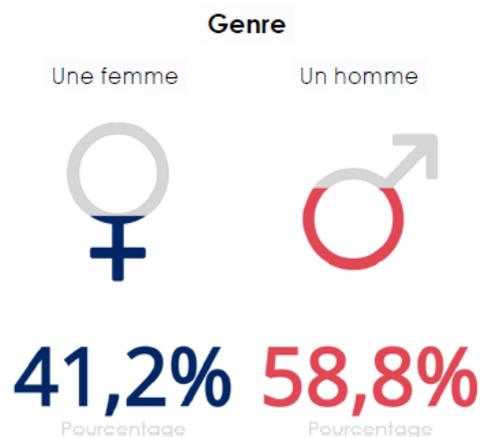
087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

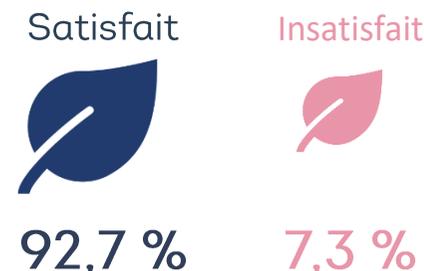


Tous les 3 ans, la Communauté urbaine sonde l'avis des usagers pour évaluer ses services d'eau et d'assainissement collectif ou non collectif sur la qualité de l'eau, le prix, la gestion administrative, les interventions sur les différents réseaux et le contrôle des installations d'assainissement non collectives. La dernière étude, réalisée en **2023** par la société Qualitest, a concerné 9 communes du territoire communautaire (Peyrilhac, Veyrac, Saint-Gence, Limoges, Le Palais-sur-Vienne, Rilhac-Rancon, Chaptelat, Couzeix et Bonnac-la-Côte) et pas moins de **753 usagers** domestiques et professionnels y ont répondu.

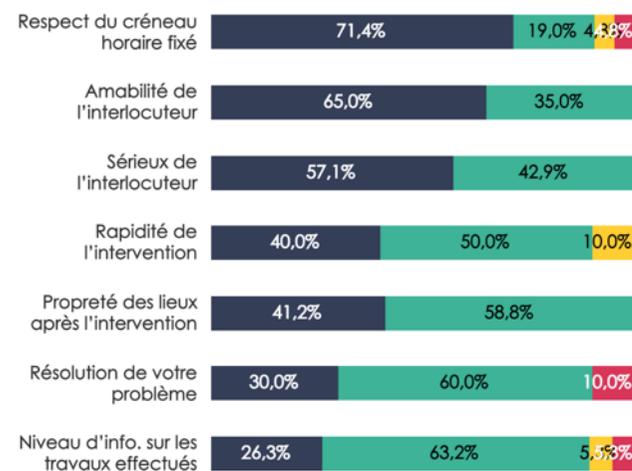
Profil des particuliers :



Satisfaction concernant les interventions du service assainissement :



→ Stable us 2019



■ Très satisfait ■ Satisfait ■ Insatisfait ■ Pas du tout satisfait

ENQUETE DE SATISFACTION TRIENNALE réalisée en 2023

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

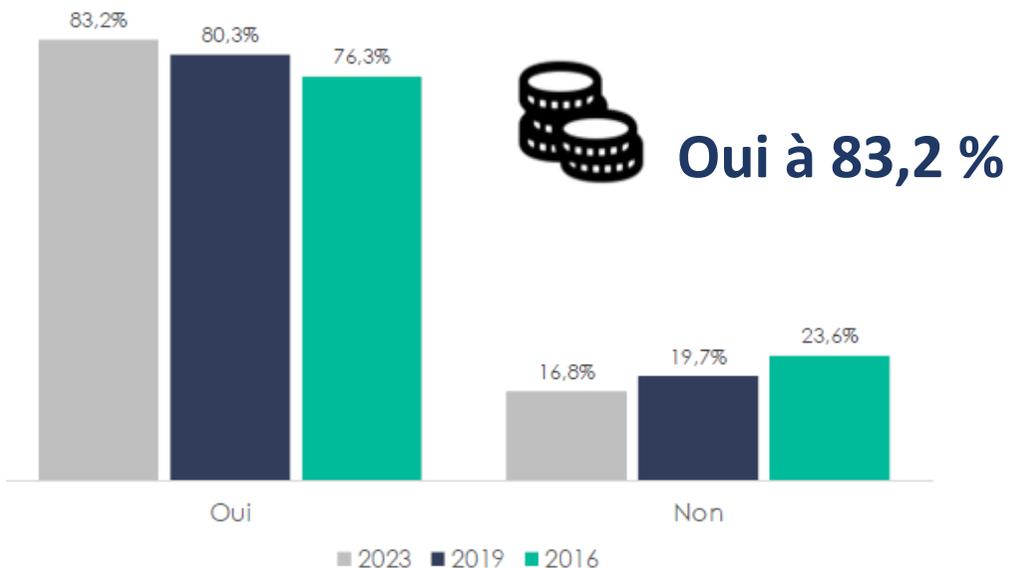
Date de réception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

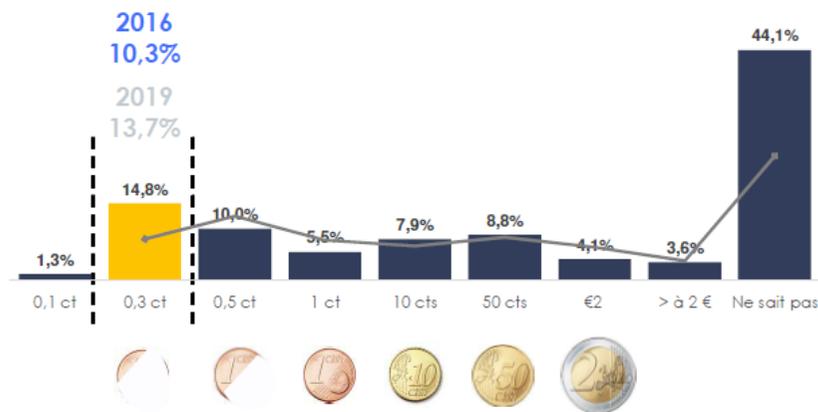
A G E D I

Le prix de l'eau et de l'assainissement

Le prix de l'eau et de l'assainissement est-il raisonnable ?



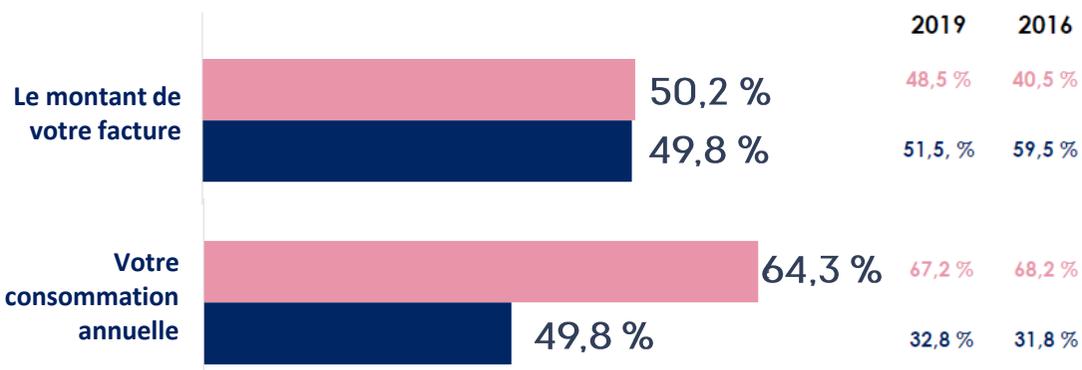
Quel est selon vous le prix d'un litre d'eau ?



Pour la commune de Limoges, le prix de l'eau et de l'assainissement en 2023 était de **3,544 € TTC le mètre cube** soit **0,35 centimes d'euros le litre**.

85,2 % des usagers ne connaissent pas le prix d'un litre d'eau avec l'assainissement

Connaissez-vous ?



Remarques / observations ?



27,4 % des remarques concernent des propositions d'amélioration relatives à :

- Relevé de confiance ;
- Paiement en ligne ;
- Suivi en temps réel ;
- Mensualisation ;
- Plus de communication en amont des interventions ;
- Maintien de la régie ;
- Plus de transparence : information sur l'eau et assainissement ;
- Accompagner, proposer des solutions d'écogestes, préservation de la ressource.

ENQUETE DE SATISFACTION TRIENNALE réalisée en 2023

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

Conclusion synthétique

Le service de l'assainissement :



Un niveau de satisfaction également **très bon** que ce soit chez les **particuliers** avec un taux de satisfaction de **96,1 % en progression**, ou chez les professionnels, **91,7 % stable vs 2019**.

L'**amélioration** de la satisfaction de ce critère réside dans **une meilleure communication** de la part du service de l'assainissement en termes de niveau **d'information donnée**. Un **axe de priorité déjà mis en avant en 2019**.

On peut souligner le point fort : les relations entretenues avec les services

Le prix facturé :



Le niveau de satisfaction sur le prix facturé est le **critère de satisfaction qui a le plus progressé chez les professionnels par rapport à 2019 : 84,3 % en 2023 soit + 8,1 pts**.

Le niveau de satisfaction pour les usagers particuliers étant en **légère augmentation** lui aussi : **82,7% en 2023 soit +3,0 pts**.

Point d'attention, sur les modalités de paiement, notamment **le relevé de confiance et le compteur connecté qui sont deux outils suscitant de plus en plus d'adhésion et d'attentes des usagers, surtout chez les 25 – 34 ans**. La tendance est identique concernant le paiement en ligne et la mensualisation. La simplification de paiement et le besoin de digitalisation semblent de plus en plus envisageables au regard du sentiment d'adhésion que ces options suscitent.

VOLUMES COLLECTES ET FACTURES sur les 20 communes

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

AGEDI

Factures régie LM Factures délégataires du syndicat eau.	Nombre habitants	Nombre branchements	Volumes d'eaux usées facturés en m ³					Evolution des volumes facturés				Montants facturés en 2024 € HT
			2020	2021	2022*	2023	2024	2020 / 2021	2021 / 2022	2022 / 2023	2023 / 2024	
LIMOGES	131 659	28 992	6 797 489	6 386 909	6 557 034	6 461 409	6 556 862	-6 %	2,7 %	-1,5 %	+1,5%	9 236 920,12 €
AUREIL	1 055	121	9 155	9 910	8 830	8 732	9 004	8,3 %	-10,9 %	-1,1 %	+3,1%	11 960,54 €
BOISSEUIL	3 060	928	94 147	98 515	89 923	92 568	87 817	4,6 %	-8,7 %	2,9 %	-5,1%	130 685,51 €
BONNAC LA COTE	1 673	103	7 556	7 233	7 245	8 332	7 991	-4,3 %	0,2 %	+15 %	-4,1%	11 135,47 €
CHAPTELAT	2 114	498	47 738	44 305	45 092	42 726	42 569	-7,2 %	1,8 %	-5,2 %	-0,4%	62 158,81 €
CONDAT /VENNE <i>dont la Sapinière</i>	5 277	1 950	166 482	179 584	168 614	165 899	168 113	7,9 %	-6,1 %	-1,6 %	+1,3%	250 799,03 €
COUZEIX	10 144	3 572	311 592	262 042	353 708	321 984	336 221	-15,9 %	35 %	-9,0 %	+4,4%	479 485,14 €
EYJEAUX	1 355	220	16 507	21 186	18 602	19 275	16 218	28,4 %	-12,2 %	+3,6 %	-15,9%	21 650,35 €
FEYTIAT	6 242	2 624	394 581	352 503	331 080	323 537	321 774	-10,6 %	-6,1%	-2,3 %	-0,5%	479 226,27 €
ISLE <i>dont La Cornue/du Buisson</i>	8 020	2 477	252 442	255 266	249 557	261 641	221 627	1,1 %	-2,2 %	4,8 %	-15,3%	332 737,44 €
ISLE <i>Laiterie / Courrières *Teytejjaud</i>		190	97 560	117 933	96 175	87 384	73 735	20,9 %	-18,4 %	-9,1 %	-15,6%	106 004,76 €
LE PALAIS SUR VIENNE	5 930	2 462	209 263	211 143	218 104	200 028	202 903	0,9 %	3,3 %	-8,3 %	+1,4%	285 796,28 €
LE VIGEN	2 336	474	51 680	33 023	44 795	41 183	40 970	-36,1 %	35,6 %	-8,1 %	-0,5%	61 249,63 €
PANAZOL	11 392	4 298	353 740	378 310	372 299	349 690	353 862	7 %	-1,6 %	-6,1 %	+1,2%	527 061,45 €
PEYRILHAC	1 376	238	15 530	15 578	16 035	16 038	15 292	0,3 %	2,9 %	0 %	-4,7%	22 035,67 €
RILHAC RANCON	4 802	1 812	147 731	131 525	149 658	139 739	143 113	-11 %	13,8 %	-6,6 %	+2,4%	207 025,57 €
SAINT-GENCE	2 247	357	29 058	29 584	27 731	29 087	28 040	1,8 %	-6,3 %	+4,9 %	-3,6%	39 108,24 €
SAINT-JUST-LE-MARTEL	2 709	499	47 191	48 542	42 761	48 159	40 623	2,9 %	-11,9 %	12,6 %	-15,6%	60 407,14 €
SOLIGNAC	1 585	321	27 348	27 228	26 956	26 717	29 015	-0,44 %	-1,0 %	-0,9 %	+8,6%	43 221,32 €
VERNEUIL SUR VIENNE		1 132	119 435	94 568	112 526	96 884	85 080	-20,8 %	19,0 %	-13,9 %	-12,2%	126 691,43 €
VERNEUIL SUR VIENNE <i>Lamberty</i>	5 156	1	1 702	1 521	2 791	2 088	2 950	-10,6 %	83,5 %	-25,2 %	+41,3%	4 285,54 €
VEYRAC	2 195	280	20 094	20 475	18 019	20 193	19 236	1,9 %	-12 %	+12 %	-4,7%	27 248,93 €
BOSMIE L'AIGUILLE	2 654	1 047	79 812	90 119	82 099	103 696	171 390	12,9 %	-8,9 %	+26,3 %	+65,3%	157 343,82 €
TOTAL sans Bosmie l'Aiguille	210 327	53 549	9 218 021	8 726 883	8 957 535	8 763 293	8 803 015	-5,3 %	2,6 %	-2,2 %	+0,5%	12 526 894,64 €
TOTAL avec Bosmie l'Aiguille	212 981	54 596	9 297 833	8 817 002	9 039 634	8 866 989	8 974 405	-5 %	2,5 %	-1,9 %	+1,2%	12 684 238,46 €

En 2024, la relève des compteurs s'est effectuée sur une année complète.

Le volume total facturé est en hausse de 1,2% par rapport à 2023.

BUDGET 2024

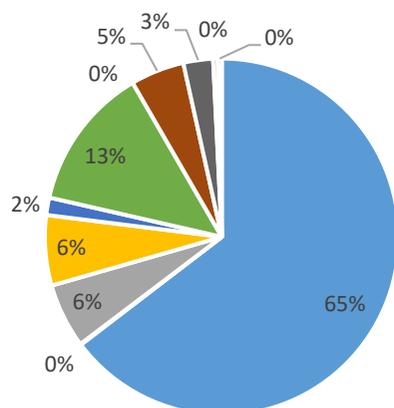
assainissement collectif

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

	Nature comptable	Recettes de fonctionnement				
		Réalisé en 2020 <i>euros HTVA</i>	Réalisé en 2021 <i>Euros HTVA</i>	Réalisé en 2022 <i>Euros HTVA</i>	Réalisé en 2023 <i>Euros HTVA</i>	Réalisé en 2024 <i>Euros HTVA</i>
Redevances Assainissement	706-11	10 473 250 €*	10 176 996 €*	10 788 042 €*	11 243 460 €*	12 627 335 €*
Redevance "Modernisation des réseaux de collecte"	706-12	15 532 €	13 763 €	20 363 €	13 116 €	16 391 €
Vente de biogaz	703	-	-	-	262 176 €	1 143 281 €
Branchements et travaux de raccordement (indemnités compensatrices)	704+706-13	791 781 €	1 150 167 €	1 528 969 €	1 648 244 €	1 243 778 €
Prestations de service (matières de vidange)	706-8 + 708-3	255 227 €	231 179 €	174 201 €	200 132 €	308 552 €
Contribution des collectivités (eaux pluviales)	706-3	2 373 650 €	2 412 012 €	2 429 031 €	2 450 989 €	2 549 471 €
Remboursements de personnel	641-9 + 645-9 + 708-4+708.7	47 301 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissement des subventions	777	819 091 €	834 718 €	977 084 €	1 023 055 €	957 887 €
Variation des stocks	603-2	598 633 €	544 419 €	542 857 €	551 624 €	529 495 €
Autres (produits exceptionnels, mandats annulés...)	758+761+771+773+775+778+768.1 + 748	269 609 €	331 837 €	728 006 €	71 354 €	80 460 €
Divers (atténuation de charges)		51 291 €	53 245 €	66 164 €	89 823 €	73 117 €
TOTAL		15 695 365 €	15 748 335 €	17 254 717 €	17 553 972 €	19 529 767 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	22	4 826 000 €	4 532 147 €	4 348 041 €	5 071 140 €	2 328 733 €



Recettes de fonctionnement 2024

- Redevances Assainissement
- Redevance "Modernisation des réseaux de collecte"
- Vente de biogaz
- Branchements et travaux de raccordement (indemnités compensatrices)
- Prestations de service (matières de vidange)
- Contribution des collectivités (traitement des EP)
- Remboursements de personnel
- Amortissement des subventions
- Variation des stocks
- Autres (produits exceptionnels, mandats annulés...)
- Divers (atténuation de charges)

* refacturations incluses de l'exercice antérieur

BUDGET 2024

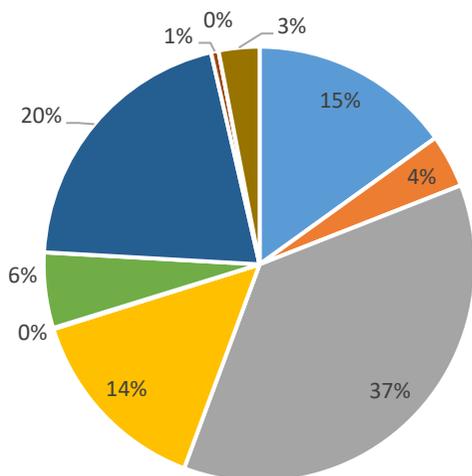
assainissement collectif

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

		Dépenses de fonctionnement					
		Réalisé en 2019	Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
Nature comptable		euros HTVA	euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA
Energie	606-1	1 352 719 €	1 625 385 €	1 633 956 €	1 814 727 €	3 397 170 €	2 735 991 € 15 %
Matières premières et consommables	602-606-623.6	673 797 €	581 802 €	588 103 €	780 089 €	892 885 €	715 484 €
Personnel (salaires, charges et formations)	Chap 12 (déduit du 621-8)	6 324 873 €* [*]	5 631 629 €* [*]	5 634 149 €* [*]	5 821 952 €* [*]	6 226 422 €* [*]	6 618 434 € 37 %
Prestations de service (études, travaux et analyses)	604+611+613+615+616+617+622 à 628+614	2 232 729 €	1 728 356 €	2 247 800 €	2 340 939 €	2 913 644 €	2 623 020 € 15 %
Redevance MRC reversée à Agence de l'Eau	706129	237 425 €	91 554 €	22 549 €	16 851 €	17 882 €	16 873 €
Intérêts des emprunts et charges financières	Chap66+671	344 593 €	294 020 €	267 406 €	403 300 €	866 800 €	1 012 921 €
Amortissements	681+682+668.8	3 242 632 €	3 416 922 €	3 732 596 €	3 597 006 €	3 706 070 €	3 707 255 € 20 %
Charges exceptionnelles et de gestion + impôts	65+673+635+637+678+674	104 594 €	98 189 €	416 566 €	219 915 €	63 593 €	102 624 €
Contribution au budget général	621-8	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Variation des stocks	603-2	565 588 €	555 594 €	598 633 €	544 419 €	542 857 €	551 624 €
TOTAL		15 078 950 €	14 023 451 €	15 141 758 €	15 539 198 €	18 627 324 €	18 084 226 €



Dépenses de fonctionnement 2024

- Energie
- Matières premières et consommables
- Personnel (salaires, charges et formations)
- Prestations de service (études, travaux et analyses)
- Redevance MRC reversée à Agence de l'Eau
- Intérêts des emprunts et charges financières
- Amortissements
- Charges exceptionnelles et de gestion + impôts
- Contribution au budget général
- Variation des stocks

*dont remboursement au titre de la mise à disposition de personnel pour le service de l'eau potable (services mutualisés)

BUDGET 2024

assainissement collectif

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

	Recettes d'investissement				
	2020	2021	2022	2023	2024
	euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA
Subventions	5 218 984 €	2 653 755 €	6 302 505 €	6 475 293 €	3 051 128 €
Amortissements et Opérations patrimoniales	3 780 155 €	3 937 961 €	3 982 457 €	4 041 347 €	3 825 168 €
Emprunts		3 000 000 €	11 500 000 €	3 000 000 €	5 000 000 €
Ligne de trésorerie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Remboursements d'avances	279 001 €	19 871 €	86 882 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles et encours	110 424 €	190 693 €	237 629 €	113 717 €	14 963 €
Couverture du besoin de Financement section d'investissement	2 650 866 €	1 946 708 €	773 985 €	910 672 €	1 693 683 €
Total	12 015 558 €	11 748 988 €	22 883 458 €	14 541 029 €	13 584 942 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	-4 253 000 €	-1 946 707,80€	-4 466 328 €	- 2 167 523 €	- 1 939 883 €

	Dépenses d'investissement				
	2020	2021	2022	2023	2024
	euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA
Remboursement de la dette	1 129 269 €	1 053 066 €	996 247 €	1 056 738 €	1 524 083 €
Travaux, construction et fournitures	7 442 462 €	12 168 360 €	18 175 389 €	11 892 910 €	10 660 676 €
Amortissement des subventions	819 091 €	834 718 €	977 084 €	1 023 055 €	957 887 €
Opérations patrimoniales	339 361 €	205 366 €	385 452 €	335 277 €	112 869 €
Remboursement de subventions (trop perçu)	4 856 €	9 459 €	0 €	0 €	0 €
Total	9 735 039 €	14 270 969 €	20 534 172 €	14 307 980 €	13 255 515 €

	Compte	Principaux travaux et construction				
		Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024
		euros H.T.V.A	Euros H.T.V.A	Euros H.T.V.A	Euros H.T.V.A	Euros H.T.V.A
Station d'épuration de Limoges	231-3 /215-51/238	298 942 €	118 362 €	182 139 €	176 737 €	146 725 €
Modernisation de la STEP principale de Limoges	231-3 /215-51/238	1 912 805 €	6 335 078 €	11 899 484 €	5 094 321 €	2 606 743 €
Stations périphériques	231-3/213-51/238	705 726 €	203 179 €	853 450 €	438 955 €	557 974 €
Réseaux	231-5 / 238	3 887 205 €	4 914 950 €	3 977 537 €	5 197 198 €	6 278 771 €
Fournitures(matériel-logiciels-véhicules)	215 / 218	581 139 €	596 041 €	1 260 780 €	950 395 €	1 066 462 €
Terrains	208 / 211	56 645 €	750 €	2 000 €	35 304 €	4 000 €
TOTAL		7 442 462 €	12 168 360 €	18 175 390 €	11 892 910 €	10 660 675 €

Etat de la dette au 31/12/2024 : 30 151 000 €

Délai d'extinction de la dette : 7,15 ans

PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2024 sur les stations et les réseaux d'assainissement

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Investissements de mises aux normes et de réhabilitation des systèmes existants :

- **Réhabilitation de réseaux à Limoges** : rue du Clos Adrien, rue du Pont St-Martial, rue Laferrière, rue Frédéric Bastiat, rue Georges Magadoux, rue Mandonnaud, rue Pierre Traversat. Pour plus de **1,1 M € HT**.
- **Renouvellement de réseaux à Condat sur Vienne** (Bellevue, avenue de Limoges, rue Victor Hugo), **Couzeix** (rue Jean Delhote), **le Palais sur Vienne** (chemin de la Passerelle), **Rilhac Rancon** (rue Pierre de Coubertin), **Solignac** (rue de l'abbaye), **Verneuil sur Vienne** (rue du Lavoir et rue du vieux bourg) et **Veyrac** (avenue de la Mairie) : **2,5 M € HT**.
- Travaux de sécurisation du poste de refoulement Moulin Blanc : **97 693 € HT**.
- Travaux de modernisation et d'optimisation énergétique de la station d'épuration principale de Limoges jusqu'en 2025 pour un coût de **2,6 M € HT** (total de 29 667 925 € HT depuis 2020).
- Réhabilitation du classificateur de sables du bassin d'orage des Casseaux : **16 152 € HT**.
- Réfection des conduites de refoulement du poste de Pont de Condat : **12 465 € HT**.

Perspectives 2025 :

- Fin des travaux de modernisation de la station principale de Limoges,
- Lancement des appels d'offres pour la modernisation de la station d'épuration de Bonnac la Côte et pour la création d'une station d'épuration au village de Boissac au Vigen,
- Rénovation des collecteurs d'eaux usées de la place des Bancs, du boulevard de la Corderie et de la rue du Général du Cray à Limoges.



Renforcement de la conduite de refoulement de Moulin Blanc par manchon composite



Pompage du sable au bassin d'orage des Casseaux



Réfection des conduites de refoulement du poste de Pont de Condat

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif



Date de transmission de l'acte: 17/09/2025
Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Ces indicateurs permettent aux collectivités, dont l'objectif est de maîtriser au mieux leurs services d'eau et d'assainissement, de produire des données suivant des normes comparables. Le décret 2007-675 du 2 mai 2007, et l'arrêté correspondant, imposent leur intégration dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services.

Le dispositif réglementaire des indicateurs de performance permet une meilleure information du public en favorisant la transparence et la mise en place d'un référentiel d'évaluation annuelle des performances des services d'eau et d'assainissement pour initier une démarche d'amélioration. Ces données sont publiées sur l'observatoire public national : <http://www.services.eaufrance.fr/>

De plus, Limoges Métropole participe à une analyse comparative nationale de services d'assainissement collectifs français volontaires avec la FNCCR (Fédération Nationale des Communes Concédantes et Régies) : des comparaisons sont fournies sur les résultats d'indicateurs de performance des services similaires (dit « mixtes » intermédiaires entre « urbains » et « rural » suivant le type d'urbanisation). 25 services d'assainissement de divers modes de gestion avaient participé en 2021.

Indicateurs	Descriptif des indicateurs	Résultats
ID 201.0 : Estimation du nombre d'habitants	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif. Mode de calcul : Population permanente et saisonnière des communes desservie par le réseau de collecte. La population pour l'année N est celle qui est indiquée par la Mairie (statistiques officielles). Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour chaque année par la mairie.	$210\,327 - (10\,923 \times 2,5)$ 183 020 habitants desservis
ID 202.0 : nombre d'autorisations de déversements	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.	200
ID 203.0 : quantité de boues	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte - S'exprime en Tonnes de Matières Sèches.	2 058,87 Tonnes de Matières Sèches
ID 204.0 : Prix du service assainissement	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises en € / m3. Le prix est celui qui est présenté sur la facture type - pour une base de 120 m3. Tarif en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport (tarif au 1 ^{er} janvier de l'année N+1 pour l'indicateur relatif à l'année N).	1,807 € TTC / m³
IP 201.1 : Taux de desserte	Mode de calcul: $\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif}} \times 100$ Un nouvel abonné est considéré comme desservi s'il bénéficie de la mise en place d'une boîte de branchement (et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires). Un abonné déjà raccordé au réseau est considéré comme desservi même en l'absence de boîte de branchement. Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif (réalisé après enquête publique).	98,6 %

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de réception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I



Indicateurs

Descriptif des indicateurs

Résultats

Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A,B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes:

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A+B) sont acquis.

PARTIE A: Plan des réseaux (15 points)

- 10 points—Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...) et s'ils existent des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- 5 points— Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

PARTIE B: Inventaire des réseaux (30 points)

10 points—acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux

De 1 à 5 points—Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux:

Matériaux et diamètre connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux: 1 point supplémentaire
Matériaux et diamètre connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux: 2 points supplémentaires
Matériaux et diamètre connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux: 3 points supplémentaires
Matériaux et diamètre connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux: 4 points supplémentaires
Matériaux et diamètre connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux: 5 points supplémentaires

De 0 à 15 points—L'inventaire mentionne pour chaque tronçon la date et la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux: 0 point
Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux: 10 points
Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux: 11 points
Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux: 12 points
Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux: 13 points
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux: 14 points
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux: 15 points

Suite page suivante...

Détail du résultat :

A—Plan des réseaux sur 15 points:
10/10 + 5/ 5 soit **15 points**

B—Inventaire des réseaux sur 30 points:
10/10 + 3/5 +12/15 soit **25 points**

C—Informations complémentaires sur les éléments et les interventions du réseau sur 75 points:
10/10 + 1/5 + 10/10 + 0/10 + 10/10 + 0/10 + 10/10 + 10/10 soit **51 points**

Voir résultats page suivante...

I P 202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif



Date de transmission de l'acte: 17/09/2025
Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Indicateurs	Descriptif des indicateurs	Résultats
-------------	----------------------------	-----------

I P 202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

PARTIE C: Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- 10 points—Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- De 1 à 5 points—Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.
- 10 points—Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)
- 10 points—Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
- 10 points—Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau.
- 10 points—L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau.
- 10 points—Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.
- 10 points—Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

Détail du résultat :

A—Plan des réseaux sur 15 points:
10/10 + 5/ 5 soit **15 points**

B—Inventaire des réseaux sur 30 points:
10/10 + 3/5 +12/15 soit **25 points**

C—Informations complémentaires sur les éléments et les interventions du réseau sur 75 points:
10/10 + 1/5 + 10/10 + 0/10 + 10/10 + 0/10 + 10/10 + 10/10 soit **51 points**

91 / 120

La moyenne des services d'assainissement français en 2022 était de 82 (FNCCR) / 64,3 (SISPEA).

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de réception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Indicateurs	Descriptif des indicateurs	Résultats
I P 206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration	<p>Mode de calcul :</p> $\frac{\text{Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme}}{\text{Tonnes de matières sèches totales des boues évacuées}} \times 100$	<p>100 %</p> <p>La moyenne des services d'assainissement français en 2022 était de 100 % (FNCCR) / 98,8 % (SISPEA).</p>
I P 207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	<p>Mode de calcul:</p> $\frac{\text{Montant en euros des abandons de créances} + \text{montant en euros des versements à un fond de solidarité}}{\text{Volume facturé}}$ <p>Cet indicateur sert à mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.</p>	<p>0,44 c€/m³</p> <p>La moyenne des services d'assainissement français en 2022 était de 3,71 c€/m³ (FNCCR).</p>
I P 251.1 : Taux de débordement des effluents	<p>Mode de calcul :</p> $\frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000$ <p>L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.</p>	<p>(10 / 183 020) X 1000</p> <p>0,05 pour 1 000</p> <p>Les débordements liés aux eaux pluviales sont comptabilisés contrairement à certains services qui ne gèrent que les eaux usées.</p> <p>La moyenne des services d'assainissement français en 2022 était de 0,025 (FNCCR) / 0,04 (SISPEA).</p>
I P 252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	<p>Mode de calcul:</p> $\frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Longueur du réseau de collecte des eaux usées (hors branchements)}} \times 100$ <p>On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.</p>	<p>(11 / 1 107) x 100</p> <p>0,98 pour 100 km</p> <p>La moyenne des services d'assainissement français en 2022 était de 4,6 (FNCCR) / 5,0 (SISPEA).</p>

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Indicateurs

Descriptif des indicateurs

Résultats

Mode de calcul:
$$\frac{\text{(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N-4 à N)}/5}{\text{Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N}} \times 100$$

0,45 %

La moyenne des services d'assainissement français en 2022 était de 0,38 (FNCCR) / 0,48 (SISPEA).

I P 253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement, même si un élément de canalisation a été remplacé. Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré.

Mode de calcul:
$$\frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} \times 100$$

86,8 %

En 2024, des travaux de modernisation de la station d'épuration principale ont nécessité des périodes de traitement avec de moindre capacités.

La moyenne des services d'assainissement français en 2022 était de 98,6 (FNCCR) / 90,2 (SISPEA).

I P 254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire. Un bilan est composé d'analyses sur plusieurs paramètres indiqués dans l'arrêté préfectoral ou le manuel d'auto surveillance. Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle). Seuls les bilans considérés comme étant utilisables pour évaluer la conformité des rejets sont à prendre en compte dans le calcul de l'indicateur. Les bilans jugés utilisables mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de la station (en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.*

-> 295 bilans conformes sur 340 réalisés au total pour les 54 stations d'épuration de Limoges Métropole

* les bilans non conformes, réalisés en situation de dépassement de capacité nominale de la station d'épuration, souvent en raison de pluies intenses, ne sont pas retirés de ces chiffres, pour la transparence la plus grande de l'état du fonctionnement et des pistes d'amélioration pour l'avenir

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Indicateurs

Descriptif des indicateurs

Résultats

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A - Eléments communs à tous les types de réseaux:

Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...) oui - 20 non - 0

Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) oui - 10 non - 0.

Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement oui - 20 non - 0.

Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement oui - 30 non - 0.

Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement. oui - 10 non - 0.

Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur. oui - 10 non - 0.

B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs:

Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total. oui - 10 non - 0.

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes.

Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage. oui - 10 non - 0.

A - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)
oui - 20

- Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
non - 0.

- Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
oui - 20.

oui - 20.

- Réalisation de mesures de débit et de pollution
oui - 30.

oui - 30.

- Réalisation d'un rapport
oui - 10.

oui - 10.

- Connaissance de la qualité des milieux récepteurs
oui - 10.

oui - 10.

B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs:

- Evaluation de la pollution déversée
oui - 10.

oui - 10.

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes.

- Mise en place d'un suivi de la pluviométrie
oui - 10.

oui - 10.

110 / 120

La moyenne des services d'assainissement français en 2022 était de 106 (FNCCR) / 83,3 (SISPEA).

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Indicateurs	Descriptif des indicateurs	Résultats
I P 256.2 : Durée d'extinction de la dette	En cours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'assainissement collectif / épargne brute annuelle	<p style="text-align: center;">7,15 ans</p> <p style="text-align: center;">(augmentation liée à la hausse du prix de l'énergie ayant entraîné une baisse de l'épargne brute)</p> <p style="text-align: center;"><i>La moyenne des services d'assainissement français en 2022 était de 2,4 ans (FNCCR) / 3,6 ans (SISPEA).</i></p>
I P 257.0 : Taux d'impayés sur les factures assainissement de l'année précédente	Permet de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement. On prendra les impayés au titre de l'année N-1. Toute facture non payée (même partiellement) est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.	<p style="text-align: center;">3,02 %</p> <p style="text-align: center;"><i>La moyenne des services d'assainissement français en 2022 était de 1,65 (FNCCR) / 2,20 (SISPEA).</i></p>
I P 258.1 : Taux de réclamations	$\frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$ Calcul : 172 réclamations écrites reçues en 2024 portant à la fois sur les eaux usées et les eaux pluviales.	<p style="text-align: center;">3,06 pour 1000 abonnés</p> <p style="text-align: center;"><i>La moyenne des services d'assainissement français en 2022 était de 1,7 (FNCCR) / 1,8 (SISPEA).</i></p>

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

réglementation

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de réception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

La notion de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) est mentionnée à l'article L2226-1 du code général des collectivités territoriales :

« La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines ».

Cette notion a été précisée par l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités :

« Il convient de considérer que les EPCI à fiscalité propre compétents en matière de gestion des eaux pluviales urbaines sont tenus d'assurer l'exercice de cette compétence dans les zones urbanisées ou à urbaniser du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu, ou dans une zone constructible délimitée par une carte communale. »

Ainsi, Limoges Métropole assure la gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble des 20 communes qui composent le territoire communautaire. Cette compétence est intégrée au service assainissement au sein de la direction du cycle de l'eau et s'appuie également sur le service de la voirie.

Le patrimoine comprend 755 km de réseau séparatif d'eaux pluviales (détail p.15), 91 bassins de rétention des eaux pluviales et environ 30 000 avaloirs.



Exutoire des eaux pluviales - Lotissement Le Clos à Saint-Gençe



LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

les bassins de rétention des eaux pluviales

Ces bassins d'eaux pluviales sont construits sur les **réseaux d'eaux pluviales séparatifs** rejoignant les cours d'eau. Ils visent à retenir les eaux lors des fortes précipitations pluvieuses, afin de protéger les ruisseaux ou rivières situés en aval, contre l'arrivée de trop forts débits et de la pollution pouvant être amenée par les eaux de ruissellement.

Commune	Désignation	Capacité	Gestionnaire
Aureil	Virolles		Public - Direction Cycle de l'Eau
Bonnac-La-Côte	ZA Maison-Rouge	430 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Le Buis		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	ZA la Plaine 1		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	ZA la Plaine 2		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Les Essarts		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Lotissement de Beauregard		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Lotissement du Vieux Boisseuil		Privé
Boisseuil	Lotissement de Plein Sud		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Lotissement des Terres Brunes	660 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Domaine de Poulénat		Public - Direction Cycle de l'Eau
Condat sur Vienne	Clos Jean Monet		Privé
Condat sur Vienne	Allée Montaigne		Public - Direction Cycle de l'Eau
Condat sur Vienne	Crassac		Privé
Condat sur Vienne	Les Jonchères		Public - Direction Cycle de l'Eau
Condat sur Vienne	Domaine du Pic		Public - Direction Cycle de l'Eau
Chaptelat	Lotissement Théau	430 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Chaptelat	Bourdels	1380 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Chaptelat	Dom'aulim	300 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Chaptelat	Couteillas	870 m ³	Privé
Chaptelat	Valenry	500 m ³	Privé
Chaptelat	Blanc Caillou	460 m ³	Privé
Couzeix	Le Montin	600 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement des Chênes		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Océalim		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement le haut bois		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement La Clairière		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement Les Allées de Couzeix		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement Les Prades		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Secteur de Barbesèche		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement Bleu de Ciel I		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement Bleu de Ciel II		Public - Direction Cycle de l'Eau

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

AGEDI

Commune	Désignation	Capacité	Gestionnaire
Couzeix	Villefelix		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Secteur de Gorceix		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Village de l'Hermiterie		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Secteur de Puymaury		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	La Lande du Chazaud		Privé
Feytiat	La haie des prés		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	Moissac		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	Marcel Pagnol		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	Les Charmilles		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	La Biche I		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	La Biche II		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	La Biche III		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	Plaisance II		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	La Basse-Plagne		Public - Direction Cycle de l'Eau
Isle	Les Champs		Public - Direction Cycle de l'Eau
Isle	Le Vallon de la Chapelle		Public - Direction Cycle de l'Eau
Isle	Balezey	800 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Palais sur Vienne	Terres du soleil		Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Palais sur Vienne	Les Coteaux		Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Palais sur Vienne	Paul Rebeyrolle		Privé
Le Palais sur Vienne	Les Hauts de Bournazaud		Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Palais sur Vienne	Prairie du Chatenet	2100 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Palais sur Vienne	Les Chênes		Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Vigen	Le Puy Mery		Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Vigen	Les Garennes		Privé
Le Vigen	Les hauts de Ligoure		Privé
Le Vigen	Leycuras		Public - Direction Cycle de l'Eau
Panazol	Léon Blum		Public - Direction Cycle de l'Eau
Panazol	Manderesse	2 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Panazol	Bruyères d'Arsonval	2 200 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Panazol	Les Haut de Soudanas		Public - Direction Cycle de l'Eau
Panazol	Les Coquelicot		Public - Direction Cycle de l'Eau
Peyrilhac	L'Aqueduc		Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Casseaux	9 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Romanet	4 400 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

les bassins de rétention des eaux pluviales

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

Commune	Désignation	Capacité	Gestionnaire
Limoges	PAE du Chambeau	10 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	VLS Le Vigen	2 390 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	VLS Solignac	1 450 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	VLS Rive gauche	970 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	VLS Clos Moreau	300 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Edgar Quinet	1 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin de Bourneville	500 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Le Zénith	300 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin du Roussillon	30 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin de Magenta	200 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin de Gamagnac	3 800 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin Renault Trucks Z.I.N 3	9 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Beaupré I	2 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bessas	4 700 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Agrippa	1 532 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Clos de Beaune	400 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin ester BR2 Juilhac	22 200 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin ester BR3 La Basse	25 900 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin ester BR4 La Basse ouest	17 740 m ³	Privé
Limoges	Bassin enterré de Montever I	220 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin enterré de Montever II		Privé
Limoges	Lotissement du Château		Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Parking Pôle d'échange VLN		Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Centre Aquatique Aquapolis	500 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Grande-Pièce "côté Rilhac"	5 400 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Grande-Pièce "Sopcz"	320 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Grande-Pièce Mazelle	18 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Rilhac Rancon	Les portes de Rilhac		Public - Direction Cycle de l'Eau
Rilhac Rancon	Le Gué du Marchand		Public - Direction Cycle de l'Eau
Rilhac Rancon	La Laurière		Privé
Rilhac Rancon	Les Hauts du Combaud I	425 m ³	Privé
Rilhac Rancon	Les Hauts du Combaud II	850 m ³	Privé
Rilhac Rancon	Le Grand Pacage	320 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Saint Gence	La Gagnerie	910 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Saint Gence	Le Clos	730 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau

Commune	Désignation	Capacité	Gestionnaire
Saint Just le Martel	Z.A.C. Le petit bonfond		Public - Direction Cycle de l'Eau
Saint Just le Martel	Le Verdeau		Privé
Veyrac	Martin Faure		Public - Direction Cycle de l'Eau
Verneuil sur Vienne	La Palmeraie d'Or		Public - Direction Cycle de l'Eau
Verneuil sur Vienne	Les granges		Public - Direction Cycle de l'Eau



Bassin de rétention

Au total :
107 bassins de rétention d'eaux pluviales sur l'ensemble
du territoire de Limoges Métropole,
dont 91 sont en gestion publique assurée par le Direction
du cycle de l'eau

Limoges Métropole dispose depuis 2007 d'un zonage des eaux pluviales rendant obligatoire la régulation des eaux pluviales lors des aménagements urbains.

En 2024, 1 826 avis d'urbanisme relatifs aux eaux pluviales ont été établis.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

budget et principales opérations sur le réseau en 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

AGEDI

Budget eaux pluviales 2024 :

Les eaux pluviales urbaines sont gérées avec un financement par le budget général de la Communauté urbaine (hors budget annexe de l'assainissement).

Les opérations ci-après concernent les travaux sur les réseaux pluviaux menés soit spécifiquement par le service d'assainissement, soit gérés sur le budget consacré à la voirie.

Dépenses de fonctionnement

	2024 € TTC
Branchements	38 819 €
Entretiens des réseaux	96 788 €
Entretiens des espaces verts	68 471 €
Divers	7 249 €
Mise à disposition (personnel communal)	51 561 €
Contribution au budget annexe de l'assainissement	2 549 471 €
TOTAL	2 812 359 €

Dépenses d'investissement

	2024 € TTC
Aménagements des bassins (clôtures)	31 398 €
Travaux sur réseaux et ouvrages associés	1 908 143 €
Frais d'études	0 €
Total travaux spécifiques	1 939 540 €
Travaux financés par le budget de la voirie	598 709 €
TOTAL	2 538 249 €

Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux pluviales en 2024 :

- Renouvellement des réseaux d'eaux pluviales rue Laferrière, rue de Nexon et rue Pierre Traversat à Limoges pour **237 851 € HT**,
- Renouvellement des réseaux d'eaux pluviales avenue de Limoges et rue Victor Hugo à Condat sur Vienne pour **250 269 € HT**,
- Renouvellement du réseau d'eaux pluviales avenue Henri Wallon à Panazol pour **42 041 € HT**,
- Renouvellement du réseau d'eaux pluviales rue Pierre de Coubertin à Rilhac Rancon pour **55 537 € HT**.
- Création d'un collecteur d'eaux pluviales au Vallon de la Chapelle à Isle pour **1 757 228 € HT**.



Création d'un collecteur d'eaux pluviales Vallon de la Chapelle à Isle

Perspectives 2025 :

- Renouvellement du réseau d'eaux pluviales sous le terrain de sport des Montarauds à Limoges.
- Renouvellement du réseau d'eaux pluviales boulevard de la Borie à Limoges.
- Renouvellement du réseau d'eaux pluviales rue du Général du Cray à Limoges.

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I



LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE PUBLIC d'assainissement non collectif

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

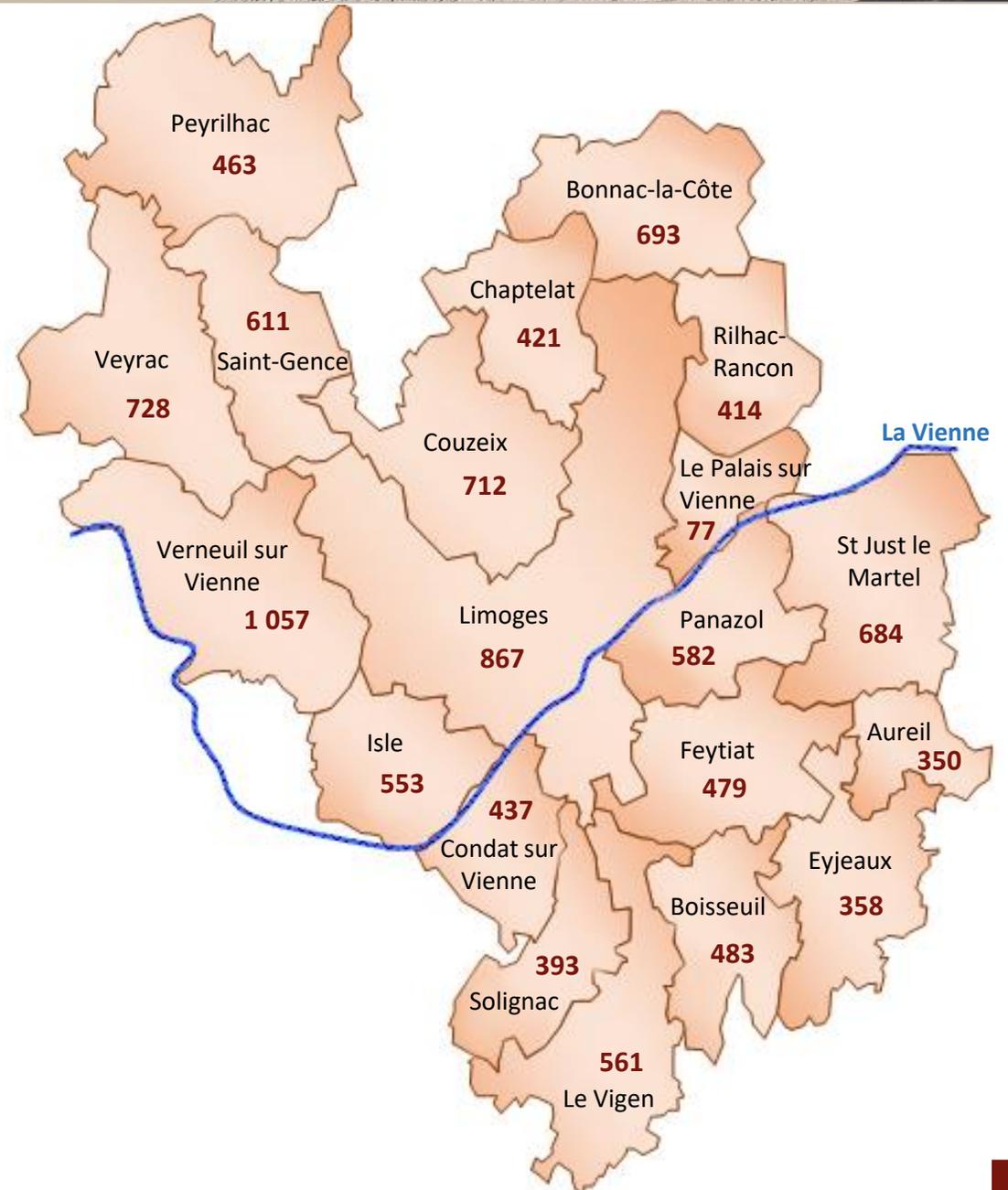
087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

La compétence assainissement non collectif a été transférée le 1er janvier 2003 par délibération du 16 décembre 2002.



Nombre d'assainissement
individuels: **10 923**

Au 31/12/2024



SERVICE PUBLIC d'assainissement non collectif



Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

Définition

L'assainissement non collectif désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte. Lorsque ces installations sont défectueuses ou mal entretenues, elles peuvent constituer un risque pour la santé ou l'environnement.

C'est pourquoi elles doivent être entretenues et contrôlées régulièrement par les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) et faire l'objet si nécessaire de travaux.

Réglementation

Différents arrêtés ministériels déterminent précisément les missions du service et vise plusieurs objectifs:

- Faciliter et harmoniser les missions de contrôle du SPANC,
- Réhabiliter prioritairement les installations présentant un danger pour la santé des personnes ou des risques environnementaux,
- S'appuyer sur les transactions immobilières pour accélérer le rythme des réhabilitations.
- Mettre en place des installations neuves de qualité dès leur conception.

Les Arrêtés de l'assainissement non collectif sont :

L'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'Arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 Equivalents/Habitants.

L'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites visant à assurer une bonne gestion et une traçabilité de devenir des matières de vidanges.

L'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations fixant les définitions et les critères d'évaluation des risques avérés de pollution de l'environnement et des dangers pour la santé des personnes, la notion de non-conformité des installations existantes, la notion de conformité des installations neuves, les délais de réalisation des travaux pour les installations existantes non-conformes et les critères de modulation des périodicités des contrôles.

L'Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif à la collecte, au transport, au traitement des eaux usées, à la surveillance de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif supérieures à 20 Equivalent/Habitants.

Généralités

Les missions du SPANC sont les suivantes:

- réalisation des contrôles techniques des installations,
- missions d'information/communication et de conseil aux usagers et acteurs du domaine (terrassiers, maîtres d'œuvre,...)
- Examens et émissions d'avis techniques sur les dossiers d'urbanisme (PLU, permis d'aménager, permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables).

REDEVANCES 2024 APPLIQUEES PAR Le service public d'assainissement non collectif



Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

En application des articles R.2333-121 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ensemble de ces prestations de contrôle doivent donner lieu au paiement d'une redevance par les usagers du service. Par délibération du Conseil Communautaire, les tarifs suivants ont été appliqués en 2023 :

Nature du contrôle	Tarifs 2024 en € nets de taxe	Tarifs 2025 en € nets de taxe
Contrôle de conception et de réalisation pour une installation à créer (construction neuve) couvrant moins de 20 équivalent habitant (facturation établie à l'issue du contrôle d'exécution)	305,74 € (152,87 € / contrôle)	311,26 € (155,63 € / contrôle)
Contrôle de conception et de réalisation pour une installation à créer (construction neuve) couvrant entre 20 et 50 équivalent habitant (facturation établie à l'issue du contrôle d'exécution)	457,60 € (228,80 € / contrôle)	465,84 € (232,92 € / contrôle)
Contrôle de conception et de réalisation pour une installation à créer (construction neuve) couvrant plus de 50 équivalent habitant (facturation établie à l'issue du contrôle d'exécution)	533,52 € (266,76 € / contrôle)	543,12 € (271,56 € / contrôle)
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante couvrant moins de 20 équivalent habitant	89,26 €	90,87 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante couvrant entre 20 et 50 équivalent habitant	133,38 €	135,78 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante couvrant plus de 50 équivalent habitant	155,95 €	158,76 €
Pénalité financière en cas de refus manifeste de contrôle de fonctionnement de la part de l'utilisateur (refus, absences répétées...)	178,52 €	181,74 €
Taux de majoration applicable pour le calcul de la pénalité financière en cas d'absence de travaux de mise en conformité dans le délai réglementaire d'un an après la vente	400 %	400 %
Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'installation existante dans le cadre de préalables aux transactions immobilières	155,13 €	252 €
Réponse aux demandes de renseignements émanant des notaires dans le cadre de préalables aux transactions immobilières (instruction administrative seule sans déplacement sur site ni contrôle d'installation)	39,40 €	40,11 €

FILIERES DE TRAITEMENT et contrôle des installations



Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter

Pour ces installations, le contrôle porte sur la **vérification de la conformité du projet** d'installation au regard des prescriptions techniques réglementaires en vigueur. Le contrôle à réaliser est un **examen de conception puis une vérification d'exécution**.

Examen préalable de conception :

Il consiste notamment à **vérifier l'adaptation du projet aux contraintes sanitaires et environnementales**, aux exigences et à la sensibilité du milieu. Il est effectué sur la base d'un dossier déposé par le pétitionnaire auprès du service et d'une visite de terrain systématique assurée par un agent du SPANC afin d'identifier les contraintes de la parcelle. **Un avis est rendu à l'issue de l'examen et transmis à l'utilisateur**.

Cette mission est essentielle car elle constitue le fondement d'un bon fonctionnement futur de l'installation dans l'intérêt du propriétaire comme pour la collectivité.

De plus, en application de l'article R 431-16 du Code l'Urbanisme, le SPANC doit produire, le cas échéant, un document attestant de la conformité du projet d'assainissement non collectif au regard des prescriptions techniques réglementaires. Cette pièce doit être jointe par le maître d'ouvrage à la demande de permis de construire ou d'aménager.

Vérification d'exécution de la filière d'assainissement non collectif :

Le **contrôle de réalisation** (ou de bonne exécution) **intervient avant remblaiement des ouvrages**. Il permet de s'assurer que le dispositif a bien été mis en place conformément au dossier validé et aux normes techniques en vigueur.

Suite à ce contrôle, **un rapport de visite est rédigé** dans lequel sont consignées les observations effectuées lors de la visite et où la conformité de l'installation est évaluée. **Ce rapport est transmis au propriétaire**.

Bilan technique 2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Installations neuves à créer ou installations existantes à réhabiliter (contrôle conception)	231	277	262	186	163
Installations neuves créées ou installations existantes réhabilitées (contrôle de réalisation)	352	344	283	188	189
TOTAL	583	621	545	374	352

Le nombre de dossiers de demandes d'installations à créer ou à réhabiliter (conception) a diminué de 12,4 % par rapport à 2023. Les contrôles de bonne exécution sont quant à eux en stabilité.

Les 189 contrôles de bonne exécution réalisés en 2024 concernent :

- **104 installations nouvellement créées**
- **85 installations existantes réhabilitées**

FILIERES DE TRAITEMENT et contrôle des installations



Répartition des filières de traitement par typologie :

Filières de traitement traditionnelles				Filières de traitement agréées (Journal Officiel)	Filières non identifiées
Tranchée d'épandage	Filtre à sables	Filtres bactériens	Patte d'oie	Filtre compact, microstation sur cultures fixées, microstation sur cultures libres, filtres plantés	
3 847	2 350	766	843	2 034	1 083
35 %	21 %	7 %	8 %	19 %	10 %

SPANC et urbanisme :

Parallèlement à l'instruction de ces dossiers de demande d'installation de dispositifs d'assainissement, le SPANC a procédé à l'examen technique des demandes d'autorisation d'urbanisme transmises par les services instructeurs des différentes communes:

- 214 demandes de permis de construire,
- 291 demandes de Certificat d'Urbanisme,
- 231 Déclarations Préalables,
- 9 demandes de permis d'aménager.



Contrôle des installations existantes

Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien :

Pour ces installations, et suivant la réglementation en matière d'assainissement non collectif portant sur la vérification d'absence de dangers pour la santé des personnes et de risques avérés de pollution de l'environnement, des contrôles doivent être réalisés suivant une fréquence retenue par la collectivité.

Sur le territoire de Limoges Métropole, une double périodicité a été établie sur la base de l'impact sanitaire et environnemental :

- Tous les 4 ans pour les dispositifs non conformes avec risques sanitaires et/ou environnementaux,
- Tous les 10 ans pour les autres dispositifs :
 - Non conformes sans risque sanitaire et/ou environnemental
 - Avec recommandations pour permettre un bon fonctionnement
 - Satisfaisants sans défauts apparents

Ces contrôles s'exercent sur la base des documents fournis par le propriétaire et une visite sur place.

La réalisation du contrôle est précédée par l'envoi d'un avis de visite qui doit être adressé au propriétaire de l'immeuble dans un délai raisonnable (environ 3 semaines avant). Il est notamment demandé au propriétaire de rendre accessible ses équipements et de préparer tout élément probant permettant de vérifier et caractériser l'installation d'assainissement non collectif.



Exemples d'installations individuelles

FILIERES DE TRAITEMENT et contrôle des installations

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I



A l'issue du contrôle, le **SPANC rédige un rapport de visite** où il consigne les observations réalisées au cours du contrôle. Ce document comporte :

- la liste des points contrôlés,
- l'évaluation des dangers pour la santé des personnes et des risques avérés de pollution de l'environnement,
- l'évaluation de la non-conformité au regard des critères précisés dans la grille d'évaluation réglementaire,
- le cas échéant, la liste des travaux avec les délais impartis, classés par ordre de priorité, à réaliser par le propriétaire de l'installation,
- Des recommandations à l'adresse du propriétaire sur l'accessibilité, l'entretien ou la nécessité de faire des modifications,
- la fréquence de contrôle appliquée sur l'installation.

L'état du parc des installations sur Limoges Métropole :

La classification des installations a été revue en 2024 avec ajout des installations neuves non conformes et des absences d'installations. Les résultats globaux sont indiqués dans le tableau de synthèse suivant (état du parc assainissement non collectif au 31/12/2024). Le taux **d'installations existantes non conformes présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux** reste stable à 10 % entre 2023 et 2024.

Les contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien réalisés en 2024 :

Les contrôles se sont réalisés comme suit : Aureil (63 contrôles), Boisseuil (32 contrôles), Bonnac la Côte (106 contrôles), Condat sur Vienne (27 contrôles), Couzeix (22 contrôles), Eyjeaux (32 contrôles), Feytiat (52 contrôles), Isle (122 contrôles), Le Vigen (35 contrôles), Limoges (6 contrôles), Panazol (77 contrôles), St-Gence (1 contrôle), St-Just-le-Martel (23 contrôles), Solignac (21 contrôles), Verneuil-sur-Vienne (186 contrôles) et Veyrac (2 contrôles).

Ainsi, en 2024, **807** visites de **contrôle de fonctionnement et d'entretien** ont été réalisées, soit une **augmentation de 65 %** par rapport à 2023 (489 visites).

ETAT DU PARC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF au 31/12/2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

	Installations neuves conformes	Installations neuves non conformes	Installations avec bon fonctionnement	Installations non conformes sans risques sanitaires et environnementaux	Installations non conformes avec risques sanitaires et environnementaux	Absence d'installations	Installations non contrôlées	Total installations sur communes
AUREIL	80		89	158	22	1		350
BOISSEUIL	138	8	51	239	45		2	483
BONNAC LA COTE	91	5	332	231	27	5	2	693
CHAPTELAT	73	1	136	176	29	6		421
CONDAT SUR VIENNE	101	2	132	159	39	4		437
COUZEIX	162	7	188	279	70	4	2	712
EYJEAUX	65	4	50	206	33			358
FEYTIAT	102	2	140	210	25			479
ISLE	88	1	157	213	83	11		553
LE PALAIS SUR VIENNE	18	2	19	34	4			77
LE VIGEN	96	3	113	230	117	2		561
LIMOGES	153	5	255	364	82	7	1	867
PANAZOL	126	2	267	156	31			582
PEYRILHAC	88	3	183	131	58			463
RILHAC RANCON	103		109	177	25			414
SAINT-GENCE	113	3	131	317	47			611
SAINT-JUST-LE-MARTEL	165	5	158	296	51	4	5	684
SOLIGNAC	54		73	204	61	1		393
VERNEUIL-SUR-VIENNE	145	3	321	423	155	10		1 057
VEYRAC	139	3	189	308	80	9		728
TOTAL	2 100	59	3 093	4 511	1 084	64	12	10 923
%	19,2 %	0,5 %	28,3 %	41,3 %	10 %	0,6 %	0,1 %	100 %

CONTROLES LORS DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES et installations réhabilitées en 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

Contrôles lors des transactions immobilières

En parallèle des vérifications périodiques, **190 contrôles** (210 en 2023) ont été réalisés dans le cadre unique de transactions immobilières.

En effet, en application de l'article du Code de la Construction et de l'Habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif doit fournir, dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un rapport daté de moins de 3 ans, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.

2024	Nombre de contrôles « vente »
Aureil	7
Boisseuil	8
Bonnac la Cote	19
Chaptelat	2
Condat sur Vienne	4
Couzeix	18
Eyjeaux	6
Feytiat	13
Isle	14
Limoges	9

2024	Nombre de contrôles « vente »
Le Palais sur Vienne	0
Panazol	6
Peyrilhac	14
Rilhac Rancon	12
Saint-Gence	9
Saint-Just-le-Martel	11
Solignac	7
Verneuil-sur-Vienne	14
Veyrac	8
Le Vigen	9
Total	190



En 2024, le nombre de contrôles préalables à des transactions immobilières est en diminution de 9,5 % par rapport à 2023.

INDICATEURS REGLEMENTAIRES décret 2007-675 du 2 mai 2007



D301 : Nombre d'habitants usagers du SPANC

Le nombre d'habitants concerné sur le territoire par l'assainissement non collectif est évalué, pour 10 923 installations (X 2,5), à :

27 307 habitants

D302 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au A n'atteint pas 100.

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :

100 / 140



ELEMENTS OBLIGATOIRES	INDICE	RESULTAT SUR LIMOGES METROPOLE
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires (arrêté 27/04/2012)	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle de fonctionnement et d'entretien (arrêté 27/04/2012)	30	30
TOTAL		100

ELEMENTS FACULTATIFS	INDICE	RESULTAT SUR LIMOGES METROPOLE
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0
TOTAL		0

INDICATEURS REGLEMENTAIRES décret 2007-675 du 2 mai 2007

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur mesure le niveau de non-conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif.

Exprimé en pourcentage, (il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes à la suite de contrôle d'exécution (prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012) auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement suites aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté), validé par le service à la fin de l'année considérée, et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (arrêté du mai 2007).

En 2024, le taux de conformité était de :

89,5 %

(90 % en 2023).

Perspectives 2025

- Continuité et pérennisation les contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations existantes tous les 4 et 10 ans et rattraper le retard accumulé.
- Assurer un suivi dans le cadre des ventes et transactions immobilières.
- Réflexion sur les évolutions du SPANC : stratégies à mettre en œuvre, rythmes des contrôles, procédures internes et externes, accompagnements des Maires et des communes concernant le Pouvoir de Police et mises en place de pénalités financières, évolutions des tarifs et du règlement de service, prise en compte de la gestion des eaux pluviales à la parcelle.
- Développement de la démarche auprès des maîtres d'ouvrage d'installations d'assainissement non collectif de capacité de traitement supérieure à 20 EH : contrôles, aides à la mise en place de cahier de suivi des équipements.

BUDGET DU SPANC 2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE

A G E D I

	Recettes de fonctionnement € HT					
	Compte	Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
Redevance des usagers	70	104 510	163 083	95 561	139 149	181 791
Subventions et dotations	74—75	26 940	0	0	0	0
Recettes Exceptionnelles et autres	77	3 206	1 416	7 770	5 989	6 445
TOTAL		134 656	164 499	103 331	145 138	188 236

	Recettes d'investissement € HT				
	Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
Opérations d'ordre et amortissements	2 360	2 360	2 079	5 132	0
Dotations	1 825	0	0	0	0
TOTAL	4 185	2 360	2 079	5 132	0

	Dépenses de fonctionnement € HT					
	Compte	Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
Matières premières et consommables	602 / 606.2 / 606.3 / 606.8 / 623.6	3 890	4 997	3 801	5 000	3 208
Charges de personnel	012	146 476	168 135	175 239	108 087	150 269
Prestations de service (études, travaux et analyses)	604 / 611 / 613 à 617 / 622 / 623.1 / 623.8 / 624 à 628	1 052	4 631	3 296	2 007	4 314
Opérations d'ordre – amortissements	681.1 / 682.2	2 360	2 361	2 079	5 132	5 043
Charges exceptionnelles		0	1 070	669	285	952
TOTAL		153 778	181 194	185 084	120 511	163 786

	Dépenses d'investissement € HT				
	Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
Logiciels	0	0	25 893	10 540	15 029
Matériels divers	0	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	26 666	0	0
TOTAL	0	0	52 559	10 540	15 029



TERRITOI
en transition hydrique
LIMOGES MÉTROPOLE

Par délibération du 30 mars 2021, Limoges Métropole a engagé un projet de « Territoire en transition hydrique ». Cette démarche a **2 objectifs** : la réduction de l’empreinte sur l’eau en quantité et en qualité face aux changements climatiques, et le développement économique en soutenant les activités existantes et en développant de nouveaux savoir-faire innovants (optimisation des eaux de process, des eaux usées et des eaux pluviales).

Pour ce faire, Limoges Métropole mobilise l’ensemble de ses compétences, qu’elles aient trait à la gestion du cycle de l’eau et à la préservation de la biodiversité, mais aussi, à l’enseignement supérieur / recherche / innovation et au développement économique.

En 2024, le service de l’assainissement a mené **des actions** répondant à cette dynamique :

- **Micropolluants** : en 2024, Limoges Métropole a signé un contrat de collaboration de recherche avec l’université de Limoges, le laboratoire de recherche E2Lim, la société Ecométrique, la société Altéreo et le Centre Technique de l’Eau. Ce programme scientifique ambitieux vise à réduire et gérer la pollution via la caractérisation des sources de micropolluants et leurs impacts sur la qualité des milieux aquatiques à l’aide de capteurs innovants.





TERRITOIRE
en transition
LIMOGES MÉTROPOLE

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025
Date de reception de l'AR: 17/09/2025
087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

- **Le Grand Lab'Eau** : du 10 au 12 octobre 2024, Limoges Métropole a organisé une grande action de sensibilisation aux enjeux de l'Eau et de la transition hydrique. Espaces immersifs, réalités virtuelles et augmentées, ateliers et animations ont permis de faire découvrir aux différents publics (scolaires, professionnels, familles) le fonctionnement du cycle de l'Eau, ses enjeux et les métiers qui y sont associés. Cet évènement a réuni près de 5 000 participants sur les 3 jours dont 2 400 scolaires, 2 300 visiteurs et 200 professionnels.





TERRITOIRE
en transition
LIMOGES MÉTROPOLE

Date de transmission de l'acte: 17/09/2025

Date de reception de l'AR: 17/09/2025

087-218706505-2025_D_046-DE
A G E D I

- **Démonstrateur Phosfer** : en 2022, en partenariat avec le laboratoire E2Lim de l'Université de Limoges et le centre de transfert de technologie CteLim, Limoges Métropole a élaboré et construit un démonstrateur innovant de traitement des eaux usées pour les stations d'épuration de petites tailles, nombreuses sur le territoire de Limoges Métropole, en France et dans le monde. Depuis mai 2023 et pour une période de tests et de développement de 3 ans, le démonstrateur est exploité et soumis à différents modes de fonctionnement préalablement définis dans un plan d'expérimentation.





- **Lutte contre les macrodéchets plastiques** : En 2023, suite à l'appel à initiatives de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour lequel Limoges Métropole a été désignée lauréate et grâce auquel la communauté urbaine bénéficie d'un appui financier de 70%, un plan d'actions de lutte contre les macrodéchets plastiques a été élaboré. Celui-ci comprend notamment la pose de filets de piégeage des macrodéchets sur les déversoirs d'orage du réseau urbain unitaire de Limoges déversant dans la Vienne, l'analyse des déchets récupérés, la mise en place expérimentale d'équipements innovants sur les avaloirs sélectifs d'eaux pluviales présents sur les voies publiques ainsi qu'une démarche de communication pédagogique envers les usagers particuliers et professionnels. La mise en œuvre est prévue jusqu'en 2026.



Limoges Métropole
Communauté urbaine

Coup de filet SUR LES DECHETS !

Lorsque vous jetez un déchet par terre... → ...il transite par les réseaux d'eau pluviale, → les fleuves et les rivières → et se retrouve dans l'océan.

1 MÉGOT de cigarette pollue 500 litres d'eau

1 DÉCHET PLASTIQUE met 1000 ans pour se dégrader

Limoges Métropole installe UN DISPOSITIF ANTI-DÉCHETS pour les capturer

mais le mieux serait de pouvoir s'en passer...
Alors filez-nous un coup de main !

Si vous réalisez pour @Pulsar.fr





- **Recycl'eau** : projet de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration principale de Limoges, en partenariat avec l'université de Limoges et la société Qualyse. L'objectif est de substituer l'utilisation de l'eau potable par les eaux usées traitées après application d'un traitement tertiaire complémentaire afin de couvrir les besoins en eau des activités d'hydrocurage des réseaux d'assainissement de Limoges Métropole (36 m³/j), de remplissage des camions hydrocureurs privés (18 m³/j), d'arrosage des espaces verts de la compétence de Limoges Métropole (18 m³/j), de décapage et de lavage des voiries de Limoges Métropole (23 m³/j). Dans ce cadre, Limoges Métropole a répondu en novembre 2024 à l'appel à projet EC'EAU de la Région Nouvelle-Aquitaine.

